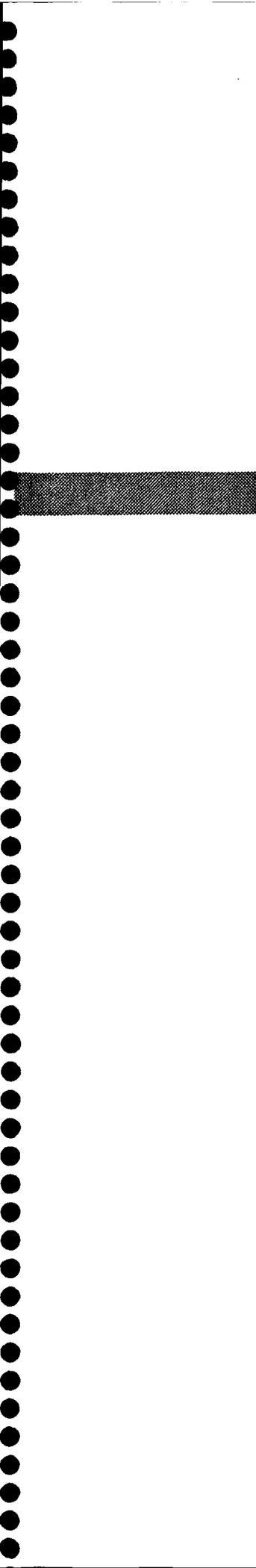


A11C63  
A84  
1995  
09  
Ex. 1  
QL  
P. gouv.

COMMISSION DE  
LA CÔTE-NORD  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



COMMISSION DE  
LA CÔTE-NORD  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11C63  
A84  
1995  
09  
2X61  
ALP600v

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉSENTATION .....	I à VII
PROFIL DE LA CÔTE-NORD .....	1
INTRODUCTION .....	6
BILAN DES TÉMOIGNAGES .....	21
ÉVALUATION DE LA COMMISSION .....	47
CONCLUSION .....	63
 ANNEXES	
Identification des sujets traités .....	67
Liste des participants inscrits aux audiences et forums .....	71
Liste des mémoires et documents enregistrés au secrétariat .....	75
Les sujets traités de l'avant-projet de loi, par interventions .....	80
Les sujets traités de l'avant-projet de loi, par intervenants .....	82
Les autres sujets traités .....	84
Bibliographie .....	86

Sept-Îles, le 20 mars 1995

Monsieur Jacques Parizeau  
Premier Ministre du Québec  
Hôtel du Gouvernement  
Québec (Québec)  
G1A 1A2

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Commission de la Côte-Nord sur l'avenir du Québec résultant du mandat que vous nous avez confié le 2 février 1995.

Ce rapport contient la synthèse des propos, commentaires, observations et recommandations recueillis et formulés par les membres de notre Commission à l'issue de trois semaines intensives d'information et de participation rejoignant au-delà de 1 300 Québécoises et Québécois de toute la Côte-Nord.

Les Nord-Côtières et Nord-Côtières ont pris goût à cette nouvelle démarche participative à laquelle vous les avez conviés et dont les commissaires ont été les artisans disponibles, ouverts et soucieux d'objectivité, si j'en juge par les témoignages de satisfaction recueillis à l'occasion des auditions de la Commission. Nombreux sont celles et ceux qui souhaitent voir répéter un tel exercice de démocratie directe dans le futur.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente,



Anne-Marie Hickey

## DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION

Nous, soussignées, soussignés, membres de la Commission de la Côte-Nord sur l'avenir du Québec et mandatés par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

Fait à Sept-Îles, ce 20 mars 1995.

*Anne-Marie Hickey*

M<sup>me</sup> Anne-Marie Hickey, présidente

*Carole Routhier*

M<sup>me</sup> Carole Routhier, vice-présidente

*Béatrice Maltais*

M<sup>me</sup> Béatrice Maltais

*Gaston St-Hilaire*

M. Gaston St-Hilaire, vice-président

*Claude Martel*

M. Claude Martel

*R. P. Bélanger*

M. Robin Bélanger

*Marcel Montreuil*

M. Marcel Montreuil

*Julien Boudreau*

M. Julien Boudreau

*Raymond Nepveu*

M. Raymond Nepveu

Lorraine Bourgeois

M<sup>me</sup> Lorraine Bourgeois

Jean Parisé

M. Jean Parisé

Raymond D'Auteuil

M. Raymond D'Auteuil

Gérard Scherrer

M. Gérard Scherrer

Rachel Demers

M<sup>me</sup> Rachel Demers

Claudette Villeneuve

M<sup>me</sup> Claudette Villeneuve

Yvonne Deschênes

M<sup>me</sup> Yvonne Deschênes-Camiré

Armand Maltais

M. Armand Maltais

Alain Jalbert

M. Alain Jalbert

Denis Perron

M. Denis Perron

Serge Lévesque

M. Serge Lévesque

Bernard Saint-Laurent

M. Bernard Saint-Laurent

Rita Dionne - Marsolais

M<sup>me</sup> Rita Dionne-Marsolais

Signé en présence du secrétaire de la Commission,

Gérard Vibien

M. Gérard Vibien

## **REMERCIEMENTS**

Je remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont bien voulu faire profiter la Commission de la Côte-Nord de leurs opinions, de leurs expériences et de leurs aspirations relatives à leur définition du Québec de demain.

Je désire remercier également toutes les commissaires et tous les commissaires pour le travail soutenu et pour l'esprit d'équipe manifesté pendant toute la durée de notre mandat.

Je veux souligner de façon particulière le professionnalisme et la collaboration apportés par les membres du Secrétariat de la Commission, les responsables de l'animation, les conseillers techniques, les analystes, les responsables de la logistique et de l'accueil ainsi que le personnel de la direction régionale de Communication-Québec et les techniciens du son qui ont appuyé les commissaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma profonde gratitude.

Anne-Marie Hickey

**MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CÔTE-NORD**  
**(avec identification des secteurs d'activités socio-économiques représentés)**

Anne-Marie Hickey, présidente

Carole Routhier, vice-présidente

Gaston St-Hilaire, vice-président

Robin Bélanger / UMRCQ

Julien Boudreau / Éducation

Lorraine Bourgeois / Organisme sans but lucratif

Raymond D'Auteuil / Organisme sans but lucratif

Rachel Demers / Socio-culture

Yvonne Deschênes-Camiré / Santé & services sociaux

Alain Jalbert / Syndicat

Serge Lévesque / Santé & services sociaux

Béatrice Maltais / Socio-éducation

Claude Martel / Municipalité

Marcel Montreuil / Éducation

Raymond Nepveu / Professions libérales

Jean Parizé / Milieu des affaires

Gérard Scherrer / Éducation

Claudette Villeneuve / Environnement

Armand Maltais, représentant du PADQ

Denis Perron, député de Duplessis, PQ

Bernard St-Laurent, député de Manicouagan, BQ

Rita Dionne-Marsolais, ministre

## **PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION**

**Gérard Vibien, Secrétaire de la Commission**

**Marcella Beaudoin, animation**

**Louis Bélanger, animation**

**Francine Bernard, animation**

**Aurélie Bérubé-Richer, secrétariat**

**Jean-Pierre Dallaire, communications**

**France Dugas, secrétariat**

**Yvon Forest, animation**

**Louis Fournier, expertise et analyse**

**Jacques-René Giguère, expertise et analyse**

**Sylvie Mercier, secrétariat et accueil**

**Lionel Meunier, communications**

**Madelaine Michaud, communications et accueil**

**Brigitte Murray, secrétariat et réception**

**Céline Otis, communications et accueil**

**Jacqueline Parvu, communications et accueil**

**Jean Potvin, communications**

**Andrée Ruest, logistique**

**Rodrigue Tremblay, analyse**

---

## PROFIL DE LA CÔTE-NORD<sup>1</sup>

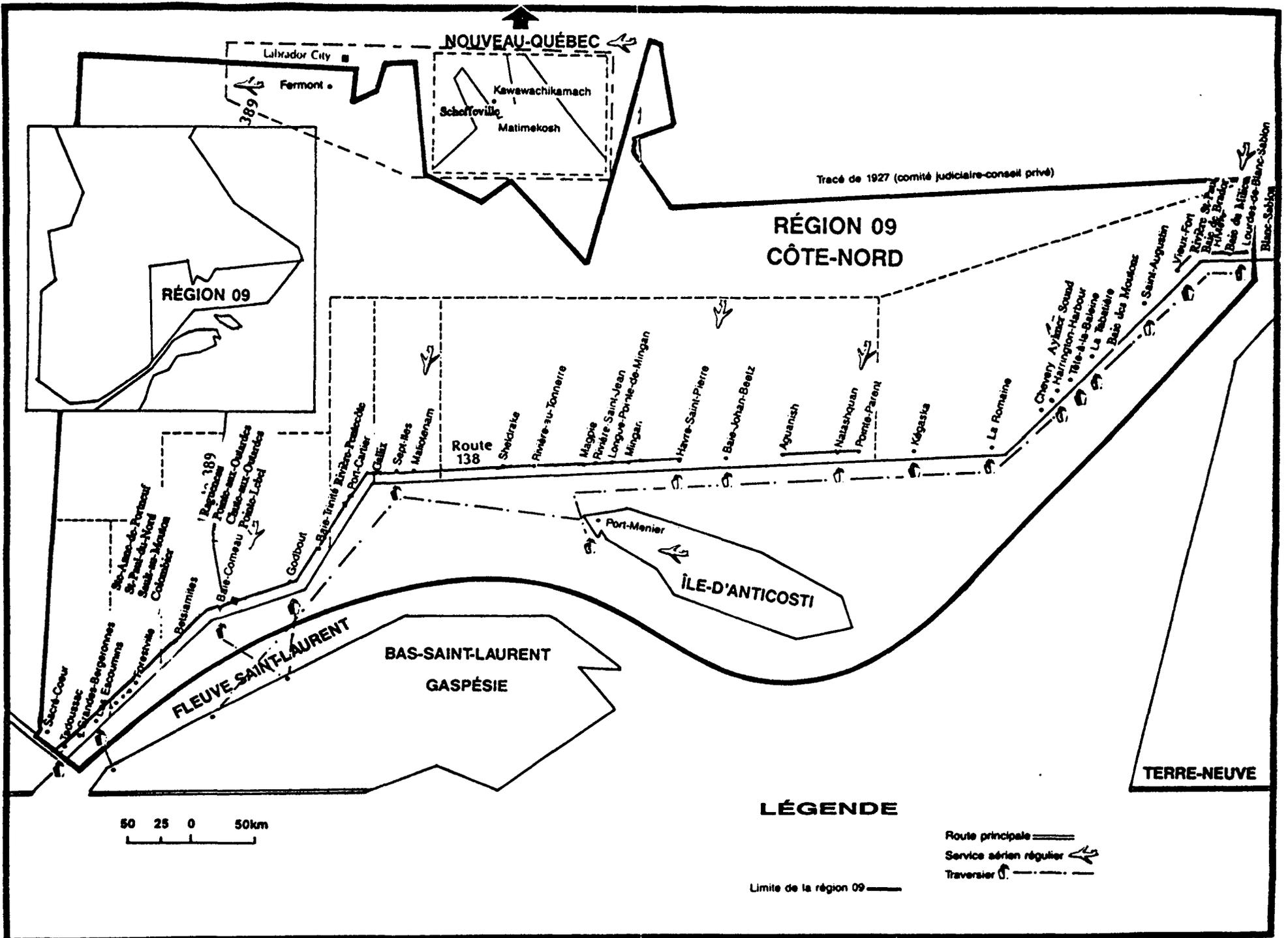
### 1. Territoire

S'élevant sur la rive nord du Saint-Laurent à l'est de la rivière Saguenay, la Côte-Nord est la deuxième plus vaste région du Québec. Avec ses 1 280 km de côtes, de Tadoussac à Blanc-Sablon, l'Île d'Anticosti plantée au milieu du Golfe, et ses villes minières localisées à 500 km plus au nord, ce territoire couvre le quart de la superficie du Québec (328 693 km<sup>2</sup>). Peu densément peuplée (0,3 ha. au km<sup>2</sup> en 1991), la Côte-Nord présente des caractéristiques particulières qui en font une région de régions:

- a) Un habitat disséminé le long de la frange littorale du Saint-Laurent; 85 % de la population régionale se concentre sur les 420 km de route qui séparent Tadoussac de Sept-Îles; cette proportion atteint 90 % si on ajoute Havre-Saint-Pierre; ces 630 km de côtes habitées représentent 0,5 % de la superficie du territoire;
- b) Deux pôles urbains, Baie-Comeau et Sept-Îles, abritent 50 % de la population, soit environ 26 000 pour Baie-Comeau et 25 000 pour Sept-Îles. Ces deux villes distantes de 240 km sont situées dans le premier tiers du littoral. Sept-Îles est à 650 km de Québec et 900 km de Montréal par voie terrestre;
- c) La Basse-Côte-Nord et une partie de la Minganie, privées de liaison routière avec le reste de la région, offre un peuplement encore plus ténu (7 000 habitants), égrené dans une vingtaine de villages de pêcheurs, blottis au fond d'un havre et souvent ancrés sur le roc, dans des conditions de grand isolement;
- d) Deux villes minières, localisées à proximité des frontières du Labrador, dans le Moyen-Nord québécois, Fermont et Schefferville, respectivement à 450 km et 700 km de la zone littorale habitée;
- e) Trois communautés ethniques s'y côtoient: les francophones qui regroupent 85 % de la population, les communautés autochtones (huit réserves montagnaises et une réserve naskapi) réparties le long de la côte et dans l'hinterland, et les anglophones d'origine terre-neuvienne et jersiaise qui compte pour une bonne part du peuplement de la Basse-Côte-Nord.

---

<sup>1</sup> Tiré et adapté du PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE LA CÔTE-NORD, Conseil régional de développement de la Côte-Nord, 1994, pages 35 à 38.



## 2. Population

Après avoir connu une hausse importante de sa population entre 1971 et 1976, la Côte-Nord subit une érosion continue de son peuplement depuis lors.

Année	Population	Var. %
1971	104 400	-----
1976	119 755	+14,6 %
1981	118 330	-1,2 %
1986	104 594	-11,6 %
1991	103 224	-1,3 %
1994	102 500 <sup>1</sup>	-0,7 %

<sup>(1)</sup> Estimation

Cette population est répartie entre cinq MRC, un territoire partiellement municipalisé (la Basse-Côte-Nord) et neuf réserves indiennes.

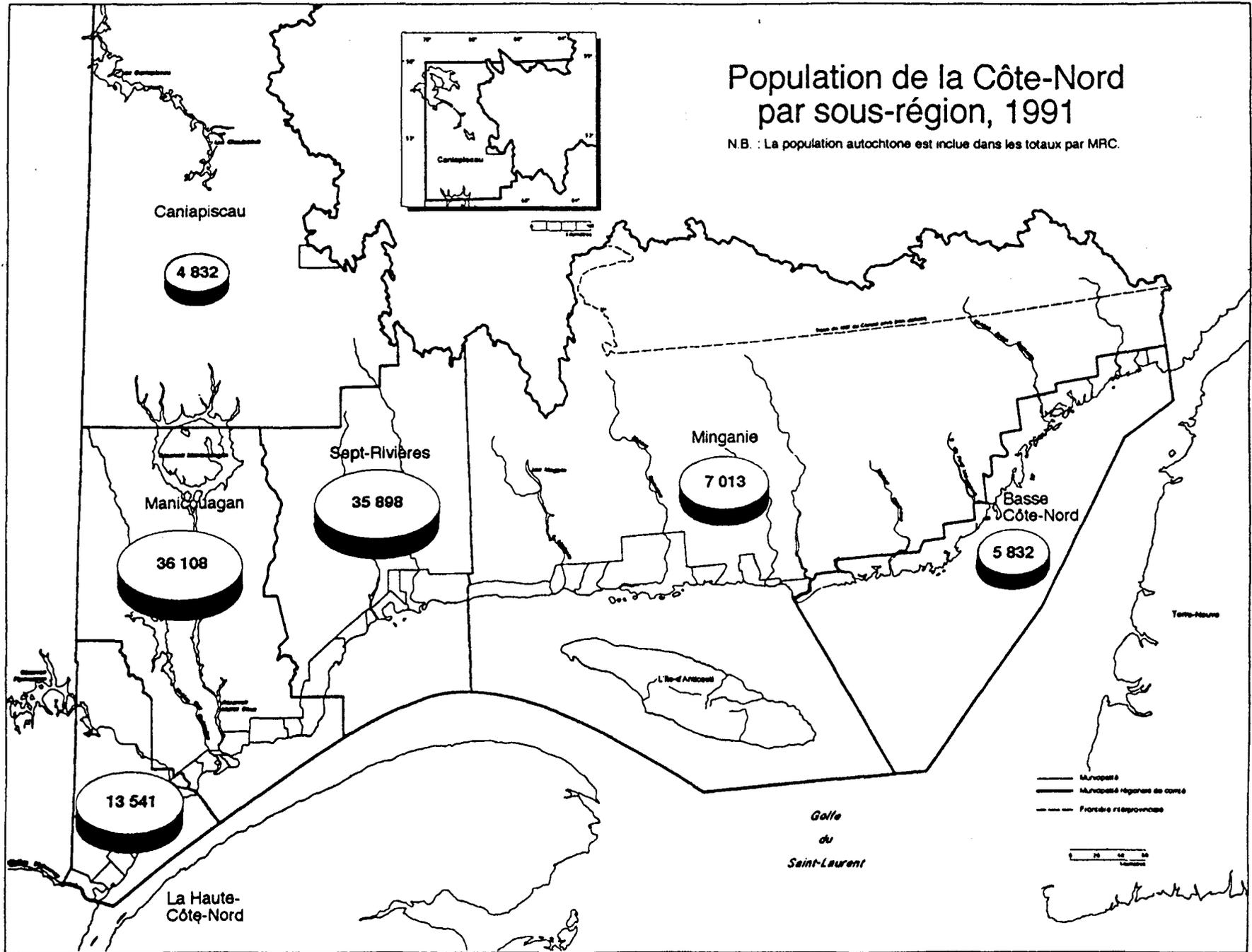
Population par territoire de MRC (1986 et 1991)				Population des principales villes (1991 et 1993)			
Territoire *	1986	1991	Var. %	Villes	1991	1993	Var. %
Haute-Côte-Nord	14 263	13 541	-5,1%	Baie-Comeau	26 700	26 012	-2,6%
Manicouagan	36 369	36 108	-0,7%	Sept-Îles	24 400	24 484	+1,8%
Sept-Rivières	36 224	35 898	-0,9%	Port-Cartier	6 400	7 383	+15,4%
Caniapiscou	4 663	4 832	+3,6%	Forestville	3 890	3 846	-1,1%
Minganie	7 116	7 013	-1,4%	Fermont	3 360	3 735	+11,2%
Basse-Côte-Nord	5 959	5 832	-2,1%	Havre-St-Pierre	3 520	3 502	-0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>104 594</b>	<b>103 224</b>	<b>-1,3%</b>				
Popul. autochtone	5 508	6 369	+15,6%				

\* La population des territoires inclut les autochtones.  
Source: SQDM

Source: MAM

# Population de la Côte-Nord par sous-région, 1991

N.B. : La population autochtone est incluse dans les totaux par MRC.



### 3. Activité économique

À l'instar des autres régions périphériques du Québec, l'activité économique nord-côtière repose principalement sur l'exploitation et, dans une faible mesure, sur la transformation de ses richesses naturelles. Pour la majorité des localités de la région, la base de l'activité économique est étroite, revêt souvent un caractère saisonnier et repose sur un seul secteur. Les mines, la forêt, l'énergie hydro-électrique, l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques et la transformation de l'aluminium constituent la base historique de la structure économique. Depuis une dizaine d'années, les activités récréo-touristiques connaissent une progression régulière; elles représentent un apport économique appréciable, voire prédominant, pour un nombre croissant de localités du littoral reliées par la route 138.

Le premier secteur d'activités en importance sur la Côte-Nord est celui des mines puisqu'il donne de l'emploi à 3 850 travailleurs (1991), incluant les emplois reliés au transport et à la manutention du minerai. La Côte-Nord occupe le premier rang au Québec pour la valeur de ses expéditions minérales, soit 820 M\$ en 1992. Ses principaux produits proviennent du minerai de fer, du fer-ilménite et du titane, sous forme de concentré ou de boulettes qui sont expédiés vers les aciéries québécoises, américaines et européennes.

Le deuxième principal secteur d'activités est celui des forêts. En 1993, quatre industries d'importance oeuvraient dans ce secteur. En incluant les emplois reliés à la coupe, au transport de la matière ligneuse, aux scieries et à la fabrication de papier, ce secteur embauchait 3 265 personnes en 1993. Ses principaux produits sont le bois-d'oeuvre et le papier, dont les marchés, en 1994, étaient surtout nord-américains.

Ex-æquo au troisième rang en terme d'emplois se retrouvent la production d'aluminium et la pêche.

Deux alumineries majeures implantées dans la région, soit la Reynolds à Baie-Comeau qui vient de doubler sa capacité de production, et Alouette à Sept-Îles, nouvellement érigée. À elles seules, elles fournissent 30 % de toute la production québécoise et embauchent 2 466 personnes (1994). Toutes deux importent de l'alumine par minéraliers pour le transformer en lingots d'aluminium et les réexpédier en Europe et aux États-Unis (Alouette) ou vers Montréal (Reynolds) pour transformation en produits finis.

Le secteur des pêches a fourni de l'emploi à 1 585 pêcheurs et 895 travailleurs en usines en 1993. En valeurs de débarquements, les principales productions nord-côtières sont les mollusques et crustacés (17,7 M\$) alors que le poisson de fond (1,1 M\$) vient maintenant loin derrière à la suite de la baisse de la ressource et du moratoire décrété sur la pêche à la morue. Les principaux marchés sont essentiellement japonais, américains (Boston) et européens.

Nouvelle industrie en pleine émergence sur la Côte-Nord, le tourisme vient maintenant au quatrième rang de l'emploi avec environ 1 680 emplois calculés en années-personnes (1990). Région de prédilection pour la chasse et la pêche sportive déjà depuis plusieurs années, l'implantation de trois parcs naturels majeurs depuis 15 ans a grandement ajouté à ce potentiel et la fréquentation touristique de la Côte-Nord s'est accru de 35 % depuis 1983.

La production de l'hydro-électricité vient au cinquième rang en terme d'emplois, occupant 1 300 travailleurs. Avec les grands complexes aménagés sur les rivières Manicouagan, Bersimis et Outardes, la Côte-Nord fournit 29 % de l'énergie produite au Québec. Le budget régional d'Hydro-Québec était de 175 400 000 \$ en 1990.

#### **4. Marché du travail**

L'évolution du marché du travail des cinq dernières années est ponctuée de deux phases distinctes: un recul notable pendant la première moitié de la période alors que la récession sévissait, et une reprise significative à partir de 1993.

Au tournant des années 1990, les industries de base de la Côte-Nord ont subi les contrecoups de la récession. La baisse des prix et de la consommation ont amené les compagnies minières, les scieries et la papetière QUNO à rationaliser leurs opérations et à comprimer leur main-d'oeuvre. Deux entreprises importantes ont fermé leurs portes, soit Daishowa (500 emplois perdus) à Forestville et Cascades (400 emplois perdus) à Port-Cartier. Dans l'industrie de la pêche, l'effondrement des stocks de morue a forcé bon nombre de pêcheurs et de travailleurs d'usines à se chercher de l'emploi ailleurs. Les grands feux de forêt de 1991 ont aussi freiné temporairement la progression du tourisme.

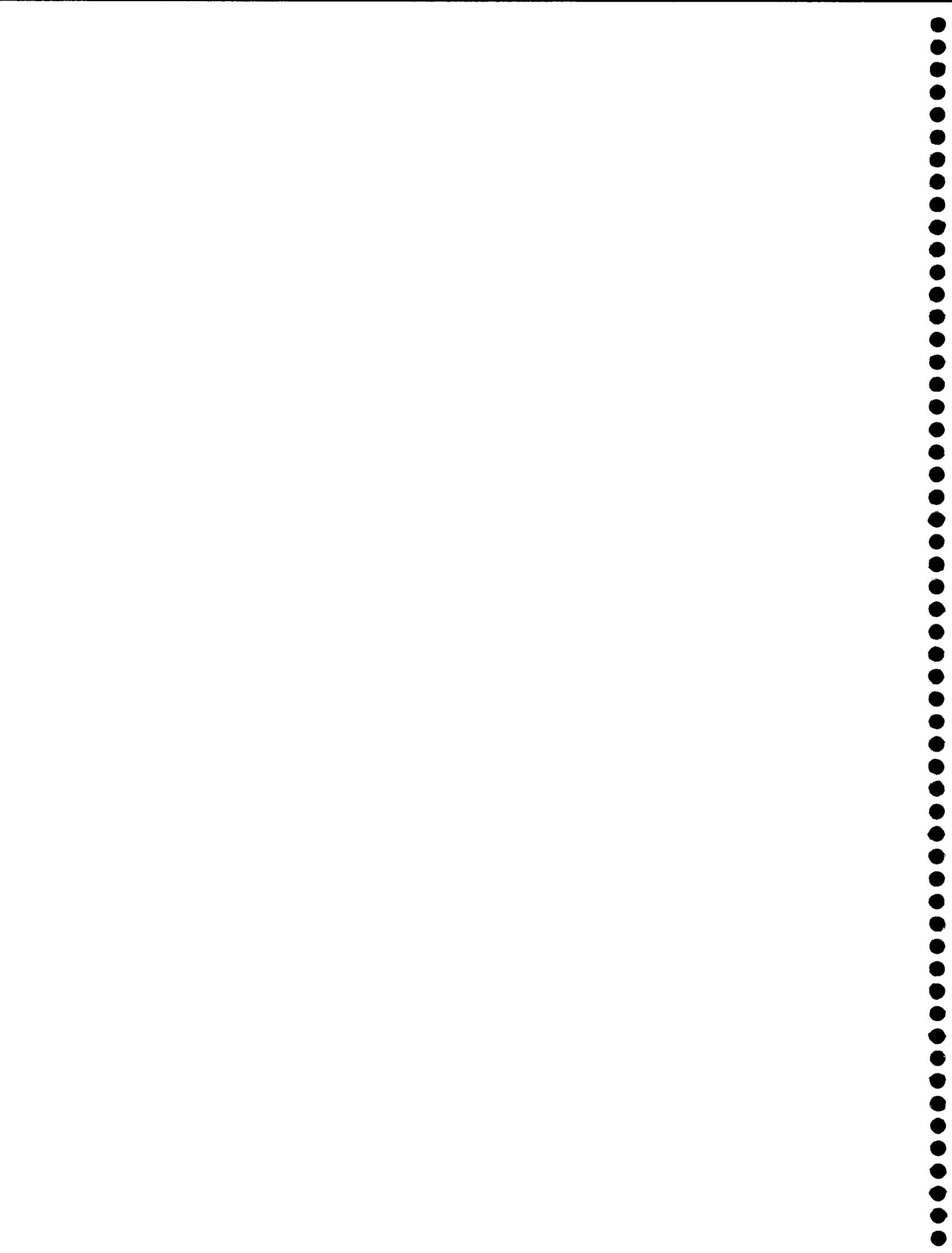
Venant compenser en partie des pertes d'emplois, le marché de la construction a été revigoré par le lancement de plusieurs grands chantiers: l'installation d'une puissance additionnelle à Manic 5, l'agrandissement de l'aluminerie Reynolds à Baie-Comeau et la construction de l'aluminerie Alouette à Sept-Îles. Cette relance s'est cependant tarie avec la fin de ces grands projets.

Depuis 1993, la situation de l'emploi s'est stabilisée. Les prix mondiaux des métaux se sont raffermis, et l'industrie du fer a su maintenir dans l'ensemble son nombre d'emplois. La hausse du prix du bois d'oeuvre a relancé les scieries existantes et a suscité l'ouverture de deux nouvelles entreprises dans ce domaine en 1994 (300 emplois créés). Par ailleurs, la construction en 1993-1994 du barrage hydro-électrique du Lac Robertson et la mise en chantier de SM-3 en 1994 sont en voie de revitaliser le secteur de la construction. Après le coup d'arrêt de 1991-1992, l'industrie touristique a repris son rythme de croisière et fait des progrès constants depuis. La relance de l'emploi ne s'exerce pas avec la même intensité dans toutes les sous-régions de la Côte-Nord. Bien amorcée, à Baie-Comeau, elle ne montre aucun signe de reprise en Basse-Côte-Nord en raison de l'extrême dépendance de celle-ci vis-à-vis des produits de la mer et de son faible potentiel de conversion économique.

**Principaux indicateurs du marché du travail, Côte-Nord et Nord du Québec (3<sup>e</sup> trimestre 1993)**

Population 15 ans et plus	79 800
Population active	52 200
Emploi	44 900
Chômeurs et chômeuses	7 300
Taux de chômage	14,1%
Taux d'activité	65,4%
Rapport emploi-population	56,2%

Source : SQDM



### 1. Mandat de la Commission

À l'instar de toutes les commissions régionales itinérantes, la Commission de la Côte-Nord a reçu le mandat suivant, en vertu du décret 1-95 daté du 11 janvier 1995 :

- entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;
- recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission.

### 2. Déroulement de la consultation

Rejoindre le plus grand nombre possible de participantes et participants, dans un bref laps de temps, sur un territoire aussi vaste que peu densément peuplé, constituait un défi d'ubiquité pour les commissaires et un défi organisationnel et logistique pour le Secrétariat de la Commission.

La liste des villes-étapes et villages-étapes de la Commission a été établie sur la base des critères de choix suivants:

- a) Les villes-pôles administratifs et commerciaux, catégorie pour laquelle la Commission pouvait escompter entendre le plus grand nombre de mémoires; elle avait donc à prévoir y tenir des audiences publiques en nombre suffisant. Les villes-pôles retenues étaient au nombre de 7;
- b) Les villes et villages-centres du littoral habité, reliés par voie routière aux localités de taille plus modeste situées dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres de ceux-ci. Les villes et villages retenus dans cette catégorie étaient au nombre de 17;

- c) Les villages isolés (sans lien routier avec le reste de la Côte-Nord) de la Minganie, de la Basse-Côte-Nord et du Moyen-Nord québécois que la Commission aurait à rejoindre par tous les moyens de transport disponibles, fût-ce par moto-neige. Le nombre de ces villages s'établissait à 9.

Le temps imparti pour tenir les séances d'audition étant limité à trois semaines, et compte tenu des temps de déplacement et de séjour dans chaque ville et villages-étapes retenus, la Commission se devait de siéger la plupart du temps à deux, voire trois et même quatre reprises le même jour, en des lieux différents, si elle voulait respecter le calendrier qu'elle s'était fixée. Pour ce faire, les commissaires ont réparti leurs effectifs en plusieurs équipes, dont le nombre de membres pouvait varier de quatre à dix par séance, lorsque les circonstances le commandaient. Il en fut de même pour le personnel du Secrétariat de la Commission. La totalité des 22 commissaires n'a été réunie qu'à l'occasion des séances tenues à Sept-Îles et Baie-Comeau.

On trouvera à la page suivante, l'itinéraire-agenda réalisé par la Commission du 6 au 28 février 1995.

Par rapport à l'itinéraire planifié au cours des semaines précédant leur séjour «sur le terrain», les commissaires ont réalisé la totalité de la mission qu'ils s'étaient donnée, c'est-à-dire tenir des séances dans 32 agglomérations situées aux 4 coins de la Côte-Nord. Une exception à cette règle, la localité de Bonne-Espérance en Basse-Côte-Nord, que de sévères conditions climatiques n'ont pas permis de rejoindre par la route le 16 février comme prévu.

Par ailleurs, une séance d'audition prévue à la demande du Comité des détenus de l'établissement pénitentiaire fédéral situé à Port-Cartier, n'a pu être réalisée en raison du refus opposé par les dirigeants de l'établissement du Service correctionnel Canada à la requête du Secrétaire de la Commission.

**Au total, sur une période de trois semaines, la Commission de la Côte-Nord aura tenu 11 audiences publiques et 28 forums d'échanges. Pour un total de 39 séances, d'une durée moyenne de trois heures chacune, la Commission aura consacré 117 heures d'écoute et d'échanges avec les participantes et les participants rassemblés lors de son passage.<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Outre les séances organisées par la Commission de la Côte-Nord, deux commissions nationales itinérantes ont également tenu chacune deux (2) séances publiques, à Sept-Îles et à Baie-Comeau, les 9 et 26 février 1995, soit respectivement la Commission nationale des aînées et la Commission nationale des jeunes.

COMMISSION DE LA CÔTE-NORD SUR L'AVENIR DU QUÉBEC  
ITINÉRAIRE / AGENDA

FÉVRIER 1995

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6 HAVRE-SAINT-PIERRE <sup>S</sup>	7 Port-Menier <sup>S</sup> Rivière-Saint-Jean <sup>P</sup> Rivière-au-Tonnerre <sup>S</sup>	8 Aguanish <sup>P</sup> Natashquan <sup>S</sup>	9 PORT-CARTIER <sup>S</sup>	10 Sept-Îles <sup>P</sup> SEPT-ÎLES <sup>S</sup>	11 SEPT-ÎLES <sup>A</sup> SEPT-ÎLES <sup>P</sup>
12	13 Kégaska <sup>S</sup> La Romaine <sup>S</sup>	14 La Tabatière <sup>P</sup> Saint-Augustin <sup>S</sup> Tête-à-la-Baleine <sup>S</sup>	15 Harrington Harbour <sup>S</sup>	16 Blanc-Sablon <sup>S</sup>	17	18 Schefferville <sup>P</sup> FERMONT <sup>S</sup>
19	20 Sacré-Coeur <sup>P</sup> Tadoussac <sup>S</sup> Grandes-Bergeronnes <sup>P</sup>	21 St-Paul-du-Nord <sup>P</sup> St-Anne-de-Portneuf <sup>P</sup> LES ESCOUMINS <sup>S</sup>	22 Ste-Thérèse-de-Colombier <sup>P</sup> FORESTVILLE <sup>S</sup>	23	24 Baie-Comeau <sup>P</sup> (Forum des femmes) BAIE-COMEAU <sup>S</sup>	25 BAIE-COMEAU <sup>A</sup> Baie-Comeau <sup>P</sup> BAIE-COMEAU <sup>S</sup>
26	27 Ragueneau <sup>P</sup> Pointe-Label <sup>S</sup> Chute-aux-Outardes <sup>P</sup> Pointe-aux-Outardes <sup>S</sup>	28 Baie-Trinité <sup>P</sup> Godbout <sup>S</sup>				

N.B. : • En majuscules = AUDIENCE  
• En minuscules = Forum

HORAIRE

A = (9 h 30 à 12 h 30) P = (14 h à 17 h) S = (19 h à 22 h)

### 3. Participation

#### A. Modes de participation

La Commission a eu recours à deux formules participatives, alternatives ou mixtes selon les circonstances, à l'occasion des 39 séances d'audition qu'elle a réalisées.

La première formule à caractère plus solennel que la seconde, consistait à entendre la présentation de mémoires par des organismes ou des particuliers, en accordant la priorité aux intervenants préalablement inscrits au Secrétariat de la Commission sur ceux s'inscrivant sur place, c'est-à-dire au moment même de l'audience.

Cette formule d'audience publique de type classique, a été généralement appliquée aux sept villes-pôles mentionnées plus haut. Leur nom apparaît en lettres majuscules sur l'itinéraire-agenda présenté à la page précédente.

La seconde formule, plus conviviale et, partant, mieux adaptée aux auditoires plus restreints, celle du forum d'échanges libres, a été appliquée partout ailleurs dans les villages nord-côtiers dont les noms apparaissent en lettres minuscules sur l'itinéraire-agenda précité. À plusieurs reprises toutefois, la Commission a eu à recourir à une formule mixte (forum succédant à une audience, pendant la même séance) notamment chaque fois qu'une demande de présentation de mémoire, non prévue à l'agenda, lui était faite sur place.

Dans le but d'«encadrer» de manière minimale le déroulement des échanges entre le public et les commissaires, les forums étaient conduits par l'un ou l'autre membre de l'équipe d'animatrices et d'animateurs accompagnant la Commission, à l'aide d'une série de 18 transparents (reprenant les thèmes et les articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté, transcrits sous une forme vulgarisée et simplifiée) projetés sur grand écran et permettant l'étude et la discussion, article par article, de l'avant-projet de loi. Cette méthode didactique d'animation s'est avérée tout à fait souple et adaptée, à la fois au besoin d'expression et d'échange du public avec les commissaires et à la nécessité de «couvrir tous les angles» offerts à la discussion par chacun des articles de l'avant-projet de loi, dans le temps imparti de trois heures, et parfois moins, pour le faire.

Les commissaires étaient en outre secondés par un conseiller technique, indépendant de toute attache politique, chargé de répondre aux questions du public touchant à des sujets à caractère économique (finances publiques, monnaie, accords internationaux, etc.) ou à des notions de droit international.

### B. L'analyse des interventions

La substance de chaque intervention écrite (mémoire) ou orale a fait l'objet d'une saisie et d'une analyse systématiques selon une méthode mise au point par le Secrétariat national des commissions et appliquée uniformément par chacune des commissions régionales.

À l'aide d'une liste d'identification de tous les sujets susceptibles d'être abordés au cours des auditions (dont on trouvera un exemplaire à l'annexe I du présent rapport) les analystes rattachés à la Commission avaient pour tâche de dépouiller les mémoires et d'en consigner les idées-maîtresses sur des fiches d'information standardisées; la nature de chaque idée-maîtresse retenue était identifiée sur le champ et attribuée à l'une des trois catégories de notions suivantes : (1) un énoncé ou commentaire, (2) une question posée ou (3) une proposition, relativement au sujet identifié. Un code numérique attribué à chaque sujet identifié permettait le traitement rapide de l'information ainsi collectée, une fois la fiche d'analyse complétée et expédiée au Secrétariat national pour saisie informatique. Le même procédé utilisé pour l'analyse des mémoires a été appliqué pour recueillir les idées-maîtresses exprimées verbalement au cours des audiences et des forums de la Commission. Les analystes de la Commission ont produit 135 fiches d'analyse d'intervention.

Ces fiches d'analyse étaient soumises à l'examen des commissaires au cours de séances de «debriefing» organisées à l'issue de chaque séance d'audition avant d'être transmises au Secrétariat national.

Outre les fiches d'analyse précitées, les analystes de la Commission préparaient une fiche-résumé de mémoire à l'intention des commissaires, en anticipation de la présentation du mémoire aux séances d'audition. Faute de temps, les mémoires déposés tardivement n'ont pu faire l'objet de fiche-résumé. Les analystes de la Commission ont produit 47 fiches-résumés.

L'ensemble des fiches précitées sont conservées aux archives de la Commission.

**C. Les résultats quantitatifs d'ensemble**

**a. Les inscriptions**

Au cours du mois de janvier, pendant la période d'inscription, et plus encore au cours du mois de février, période pendant laquelle la Commission devenait itinérante, le Secrétariat a enregistré un flux croissant de demandes d'inscription d'intervenants dont le détail apparaît ci-dessous :

Participants inscrits avec mémoire :	75
Organismes	39
Particuliers	36
Participants inscrits sans mémoire :	<u>15</u>
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>

La liste nominale des participants inscrits apparaît à l'annexe II du présent rapport.

**b. Les mémoires**

En outre, surtout durant la période pendant laquelle la Commission était itinérante, le Secrétariat enregistrerait un nombre toujours croissant de mémoires. On trouvera ci-dessous un décompte du nombre total de mémoires reçus en fonction de leur lieu d'origine :

Mémoires originant de la Côte-Nord	95
Mémoires nationaux	8
Mémoires hors-région Côte-Nord	15
Mémoires sans lieu d'origine	2
Mémoires anonymes	<u>6</u>
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>

La liste intégrale des mémoires, par auteur et lieu d'origine, apparaît à l'annexe III du présent rapport.

Sur les 126 mémoires enregistrés, la Commission en a retenu un total de 95 jugés «recevables», une fois éliminés (1) les mémoires préparés par les organismes nationaux, (2) ceux n'originant pas de la Côte-Nord et enfin (3) ceux sans origine définie.

Parmi ces 95 mémoires recevables, la Commission en a entendu un total de 75, en provenance soit de groupes soit de particuliers, à l'occasion d'audiences formelles ou à l'occasion de séances mixtes (audiences suivies de forums d'échanges au cours de la même séance).

c. Le nombre de participants

La participation du public, décomptée à chaque séance, toutes séances (audiences, forums et séances mixtes) comprises atteint le chiffre de 1 315 personnes.

On trouvera à la page suivante le détail du décompte des participants dénombrés à chacune des séances de la Commission.

En réalité, le nombre de personnes rejointes par les séances d'audition de la Commission a dépassé largement celui des participants si l'on tient compte des émissions diffusées par les réseaux locaux de télévision communautaire et les réseaux nationaux, à l'occasion de chaque audience réalisée par la Commission.

## PARTICIPATION AUX SÉANCES DE LA COMMISSION

LIEUX DE SÉANCES (*)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
HAVRE-ST-PIERRE	95
Port-Menier	20
Rivière-Saint-Jean	31
Rivière-au-Tonnerre	25
Aguanish	65
Nataubquan	45
PORT-CARTIER	60
Sept-Îles	55
SEPT-ÎLES	70
SEPT-ÎLES	45
SEPT-ÎLES	45
Kégaaka	25
La Romaine	28
La Tabatière	14
St-Augustin	19
Tête-à-la-Baleine	18
Harrington Harbour	40
Blanc-Sablon	25
Schefferville	13
FERMONT	35
Tadoussac	23
Sacré-Coeur	35
Grandes-Bergeronnes	13
St-Paul-du-Nord	22
St-Anne-de-Portneuf	20
LES ESCOUMINS	36
St-Thérèse-de-Colombier	22
FORESTVILLE	78
Baie-Comeau	68
BAIE-COMEAU	32
BAIE-COMEAU	28
Baie-Comeau	23
BAIE-COMEAU	25
Ragueneau	26
Pointe-Lebel	15
Chutes-aux-Outardes	14
Pointe-aux-Outardes	23
Baie-Trinité	20
Godbout	19
<b>TOTAL : 1 315</b>	
Audiences : 549	
Forums : 766	

(\*) Les audiences figurent en lettres majuscules et les forums d'échanges en lettres minuscules. Un bon nombre de forums ont néanmoins commencé par l'audition de mémoires, selon la formule dite "mixte".

d. Les milieux d'appartenance

Les intervenants inscrits et présents aux séances de la Commission se sont partagés en deux grands groupes en fonction de leurs milieux d'appartenance : le groupe des particuliers s'exprimant en leur nom personnel, au nombre de 51, et le groupe des organismes, au nombre de 39. Parmi ces derniers, les groupes les mieux représentés sont le milieu de l'enseignement et le milieu syndical. Au nombre des groupes peu représentés on dénombre le milieu municipal, le milieu de la santé et des services sociaux, le monde des affaires et, dans une moindre mesure la communauté anglophone de la Basse-Côte-Nord. Parmi les groupes non représentés on note le monde des arts et des lettres, et les communautés autochtones de la Côte-Nord. La présence de particuliers issus de ces milieux d'appartenance aux forums organisés par la Commission a néanmoins permis de pallier en partie aux carences observées au plan des groupes.

e. Les sujets traités

On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste des sujets traités, rangés par ordre décroissant de fréquence d'intervention :

SUJETS	Article	interventions	intervenants
Décentralisation	3	244	58
Nations autochtones	3	124	41
Souveraineté	1	104	48
Continuité des lois	10 à 14	100	59
Nouvelle constitution et ...	3	86	39
Territoire	4	68	47
Préambule	-	67	33
Question référendaire	17	61	36
Monnaie	6	50	30
Association économique	2	45	31
Alliances internationales	8 et 9	37	29
Charte des droits et libertés	3	37	22
Entrée en vigueur	16 et 17	36	24
Partage biens dettes	15	31	22
Citoyenneté	5	30	25
Communauté anglophone	3	18	10
Traités	7	5	4



f. Évaluation

**Pour s'en tenir au seul plan quantitatif, ces résultats constituent un objet de satisfaction pour la Commission.**

En effet, le nombre de personnes ayant participé aux séances de la Commission, rapporté à la population nord-côtière totale, indique un taux de participation brut supérieur à 13 personnes pour 1 000.

On constate par ailleurs que le taux de participation de la population nord-côtière aux activités de la Commission, comparé au taux de participation de la population québécoise aux activités de toutes les commissions régionales réunies, dépasse très largement le poids démographique de la Côte-Nord par rapport à l'ensemble du Québec. Ainsi, la population de la Côte-Nord (102 500 habitants) représente 1,48 % de la population du Québec (6 906 663 habitants); mais la Côte-Nord présente un taux de participation de près du double, soit 2,86 % (1 315 personnes comparées aux 45 962<sup>1</sup> personnes à avoir participé aux travaux de toutes les commissions régionales). Aucune autre région du Québec, sauf l'Estrie, n'a réalisé ce doublement si on en juge par les quelques données qui suivent :

Commissions régionales	Taux de participation %	Poids démographique %
Montréal	12,0	26,2
Bas-Saint-Laurent	4,8	3,1
Estrie	8,3	3,9
Côte-Nord	2,9	1,5

Source : Secrétariat national des commissions

---

(1) Ce chiffre exclut les participants à la Commission nationale des aînées et aînés et à celle des jeunes.

### D. Conclusion

**En conclusion, la Commission estime, à la lumière des séances d'audition qu'elle a tenues, que le droit de parole a effectivement été donné à toutes celles et à tous ceux qui désiraient s'en prévaloir.**

Riches des commentaires, interrogations ou propositions qu'ils ont entendus de toutes parts, comme des analyses produites par le Secrétariat de la Commission à l'issue du dépôt de chaque mémoire, les commissaires estiment être en mesure de relayer objectivement cette masse d'information au gouvernement d'une part, et de reprendre en leur nom des propositions et recommandations qu'ils jugent utiles de formuler pour l'amélioration de l'avant-projet de loi sur l'avenir du Québec, d'autre part.



## **1. BILAN DES TÉMOIGNAGES**

Le bilan des témoignages entendus par la Commission est présenté dans les pages qui suivent. Ce bilan est une synthèse. Il ne reproduit pas toutes les interventions individuelles qui ont été formulées, cela va de soi. En les regroupant par association d'idées, le bilan vise à donner une vue d'ensemble des interventions, à mettre en évidence les courants de pensée, les opinions communes comme les points de vue contraires, et à dégager les prises de position principales sur chacun des sujets traités.

La liste des sujets traités, avec leur référence aux articles et alinéas de l'avant-projet de loi, est présentée à l'annexe I placée à la fin du présent rapport.

Chaque sujet traité est examiné sous quatre rubriques :

- a) Appréciation globale des témoignages par les commissaires;
- b) Commentaires recueillis des intervenants;
- c) Questions posées par les intervenants;
- d) Propositions formulées par les intervenants.

Les trois dernières rubriques, rédigées par les analystes de la Commission pendant le déroulement des échanges entre les intervenants et les commissaires, reflètent les formulations verbales "prises sur le vif" pendant les auditions.

L'ordre de présentation des témoignages est déterminé selon la fréquence des interventions enregistrées sur un même sujet, en commençant par le sujet qui a fait l'objet du plus grand nombre d'interventions (la décentralisation) et en terminant par le sujet le moins fréquemment abordé (les traités).

Cet ordre de présentation, à caractère analytique, reflète fidèlement de l'importance relative accordée par les intervenantes et les intervenants à certains sujets plutôt qu'à d'autres, n'a pas pour effet de suggérer un ordre quelconque de priorité dans la réflexion gouvernementale en cours.

---

**A. La décentralisation****a. Appréciation globale**

Ce sujet vient au premier rang des préoccupations pour la fréquence des interventions dont il a été l'objet (244) et également pour avoir été traité par le plus grand nombre de personnes (58).

**La presque totalité des intervenants ont appuyé le principe d'une décentralisation des pouvoirs de l'État vers les régions et leurs instances locales.** Toutefois, le quoi et le comment sont rarement abordés de manière claire et significative. Les propositions recueillies sont rarement complètes et n'épuisent pas le sujet.

**b. Commentaires reçus**• **Mises en garde**

- Centralisation a apporté uniformité dans éducation et conditions de travail équitables pour enseignants.
- Décentralisation exige surveillance quant à qualité services.
- Décentralisation ne favorise pas nécessairement participation démocratique réelle de population.
- Élus municipaux ne possèdent pas nécessairement compétences pour gérer éducation.
- Manque de ressources humaines en région pour décentralisation.
- Attention de ne pas créer trois niveaux de gouvernements = chevauchements = coûts.
- Problèmes de décentralisation vs disparités régionales : faiblesse des populations et grandeur du territoire.
- Décentralisation ne doit pas être synonyme de désengagement et démantèlement des services de l'État.
- Avant décentraliser, on doit faire ménage dans structures actuelles (Hydro-Québec, Société des alcools, etc.)
- Ne pas recréer relations Ottawa-Québec entre Québec et les régions.
- Éviter chevauchements entre palier régional et local.
- Municipal organization and restructuration should be properly identified in art. 3-3.

• **Commentaires favorables**

- Permettrait offrir services adaptés aux attentes population.
- Permettrait assainir finances publiques.
- Éducation mérite sa propre structure décentralisée.
- Uniformité des conditions de rémunération est une importante contribution à la lutte aux disparités régionales.

c. Questions recueillies

- Quelle forme prendra cette décentralisation?
- Quel rôle sera dévolu aux municipalités?
- Y aura-t-il surcharge fiscale ou augmentations taxes pour faire décentralisation?
- Municipalités auront-elles le choix d'adhérer ou non aux instances régionales?
- Comment gérer décentralisation sans créer bureaucratie supplémentaire?
- De quels pouvoirs parle-t-on?
- Pouvez-vous donner exemple de décentralisation pouvant servir la cause des femmes?
- Y aura-t-il création d'emplois suite à décentralisation?
- Est-ce que décentralisation pourra permettre aux femmes d'être mieux représentées dans instances régionales?
- Les services aux handicapés seront-ils mieux assurés en région dans cadre décentralisation? (Pas de services sur Côte-Nord présentement)
- Combien y aura-t-il de régions?
- Décentralisation administrative seulement ou politique également?

d. Propositions recueillies

- Sur le financement
  - Financement adéquat à augmentation pouvoirs.
  - Éliminer subventions gouvernementales en compensation sur immeubles territoire municipalité.
  - Réorganisation fiscalité municipale avec rétention de taxe de vente sur biens et services produits à l'intérieur d'une municipalité.
- Sur les pouvoirs (quoi)
  - Pouvoirs reliés à éducation aux commissions scolaires.
  - Objectifs nationaux en éducation doivent provenir des instances centrales.
  - Décentraliser : développement économique, industrie, formation main-d'oeuvre et contrats.
  - Décentraliser santé et éducation.
  - Décentraliser : ressources naturelles, gestion du milieu, protection civile, faune, quais.
  - Maintien gestion rivières à saumons par instances locales.
  - Faciliter moyens de transport.
  - Pouvoirs décentralisés en une seule instance régionale.
  - Décentralisation politique.

- Sur les structures (qui)
  - MRC constitue bonne base de gouvernement régional.
  - Ne pas imposer structure régionale dans loisirs.
  - Regroupement municipal par voie de fusion.
  - Élection du préfet au suffrage universel.
  - Créer structure concertation régionale et respecter autres structures existantes.
  - Favoriser fusion municipalités sur base volontaire et instaurer mécanismes incitatifs.
  - Préfet MRC doit être imputable, élu par collège électoral de conseillers de municipalités.
  
- Autres propositions
  - Délai de transition (graduellement).
  - Réorganisation territoriale.
  - Territoires régionaux doivent demeurer inchangés.
  - Séparer Côte-Nord en deux régions (distance).
  - Affecter ressources humaines supplémentaires dans contexte mieux adapté aux régions.
  - Ajuster normes des programmes gouvernementaux aux réalités régionales.
  - Diminuer lourdeur administrative dans programmes.
  - Favoriser transformation ressources naturelles en région.
  - Que radio et télévision s'ouvrent plus sur régions pour briser l'isolement.
  - Commission régionale sur décentralisation.
  - Lois sur qualité de l'environnement, juridiction nationale.

## **B. Les nations autochtones**

### **a. Appréciation globale**

Il s'agit du deuxième sujet le plus fréquemment abordé pendant les auditions de la Commission, si on en juge par le nombre des interventions (124) et le nombre des intervenants (41). Rien d'étonnant à cela quand on sait que la Côte-Nord compte pas moins de neuf réserves autochtones, réparties sur toute l'étendue de son territoire.

L'examen des commentaires formulés et des questions soulevées par les intervenants dénote une profonde inquiétude des intervenants vis-à-vis du statut actuel des autochtones de la Côte-Nord, perçus comme jouissant de privilèges indus, et de leurs revendications territoriales jugées excessives. La volonté de voir les nations autochtones se prendre en main dans le cadre d'une autonomie gouvernementale restreinte ressort également des propos tenus.

**b. Commentaires reçus****• Commentaires défavorables**

- Indian communities are getting all the cream already.
- Negotiations should not be hastened.
- Autochtones réclament toute l'Amérique.
- Pas d'allure que Québec continuerait verser argent comme Canada.
- Égalité pour tous. (revient très souvent)
- Il ne faudrait pas que les autochtones aient un pays dans le pays!
- Aucun droit spécial pour autochtones.
- Territoire ancestral devient territoire québécois.

**• Commentaires favorables**

- Indian communities demands are reasonable.
- On ne donnera jamais assez aux autochtones.
- Comment refuser aux autochtones ce qu'on demande pour soi?

**• Autres commentaires**

- Peur que gouvernement sacrifie notre territoire.
- Peur violence autochtone, spécialement auprès référendum.
- Primordial être informés des négociations. (quelquefois)
- Autochtones devront se suffire financièrement. (quelquefois)
- Doubtful that aboriginal communities accept to join sovereign Quebec.
- Fédéral se sert des autochtones pour déstabiliser Québec.
- Il y a une volonté des autochtones de ne pas négocier.
- Cession de territoires aux autochtones pourraient nuire à l'économie locale.
- Il y a risque de révolte sociale si offres actuelles sont maintenues.
- Québec doit maintenir obligations du Canada jusqu'à aboutissement ententes.

- Territoires réclamés pourraient être donnés aux autochtones par fédéral.
- Premières nations étaient politiquement autonomes avant arrivée des Européens.

c. Questions recueillies

- Qu'est-ce que le territoire autochtone?
- Serons-nous à loyer chez autochtones?
- Est-ce vrai qu'ils revendiquent 7/8 du territoire?
- Québec signerait nouveaux traités?
- Québec verserait compensations?
- Would they still be part of Canada after sovereignty?
- What part of Quebec land is presently owned by aboriginal nations?
- Vont payer mêmes impôts que nous?
- Fonctionneraient en municipalités comme nous?
- Qu'arrive-t-il si autochtones refusent souveraineté?
- Autochtones réclament gestion fonds marins, que fera Québec?
- Que veut dire le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre?
- Will Quebec be able to subsidize indian communities as well as Canada?
- Faudra-t-il que Québec paie des compensations pour rapatrier autochtones sous sa juridiction?
- Are we going to live with two levels of government? Aboriginals and Quebecers?
- Pourquoi un blanc ne pourrait pas aller sur réserve s'acheter terrain, construire maison et voter?
- Pourquoi les indiens ont le droit de chasser et nous, nous n'avons pas ce droit?
- Territoires autochtones font partie du Québec ou du Canada?
- Le droit de se gouverner implique-t-il indépendance territoriale?
- Nous a-t-on caché des traités?

d. Propositions recueillies

- Régler question autochtone avant référendum.
- Qu'ils se gouvernent avec mêmes pouvoirs et obligations que Blancs. (très souvent)
- Qu'ils vivent dans municipalités avec mêmes droits et pouvoirs que nous. (plusieurs fois)
- Arrêter négociations et établir règles du jeu pour lendemain référendum.
- Que mise à jour traités ancestraux et signature nouvelles conventions entre Québec souverain et autochtones interviennent rapidement.
- Au droit de se gouverner, devrait être associé devoirs et obligations de tout autochtone.
- Offrir choix aux autochtones entre intégration et autonomie gouvernementale et mettre fin aux subventions. Protéger langue et culture seulement.

- Limiter les «terres en propre» aux réserves actuelles.
- Décentraliser négociation avec autochtones au niveau MRC.
- Définir autonomie gouvernementale et territoires.
- Égalité des droits de chasse et de pêche pour blancs et autochtones.
- Respecter traités, aider à leur développement, développer relations allochtones-autochtones.

## C. La souveraineté

### a. Appréciation globale

La souveraineté vient au troisième rang des sujets pour la fréquence des interventions (104) dont il a été l'objet et au même rang pour le nombre d'intervenants sur le sujet (48).

**Une très large majorité d'intervenants ont appuyé l'idée de souveraineté.**

C'est en Basse-Côte-Nord que la notion de souveraineté reçoit le plus de commentaires défavorables de la part des intervenants anglophones. Le point de vue des autochtones sur cette question ne peut être rapporté en raison de leur absence de participation aux séances de la Commission.

### b. Commentaires reçus

#### • Commentaires favorables

- Peur que la souveraineté ne passe pas.
- Peuple québécois forme nation sans pays.
- Souveraineté = miser sur nos capacités à faire mieux et plus.
- Québec, pays souverain parce ce que Canada anglais refuse de négocier, constitution inefficace et Canada centralisateur.
- Fédéralisme n'est plus viable.
- Projet de société nécessaire après souveraineté.
- Faut être conscient des sacrifices qui devront être faits.
- Fédéralisme non rentable.
- Permettra de s'attaquer aux vrais problèmes.

- Commentaires défavorables

- Laisser dernière chance au fédéral.
- Constitution de 1982 n'accorde aucun droit sécession aux provinces.

- Autres commentaires

- Coûts pour rester dans Canada sont élevés. On ne connaît pas ceux pour la séparation.
- Québécois plus préoccupés par rétablissement des conditions sociales que par souveraineté.
- Faudrait connaître les coûts.
- Québec doit faire ses preuves avant de faire l'indépendance.
- Soumettre états financiers et perspectives financières pour aider prendre décision.

c. Questions recueillies

- Qu'est-ce que la souveraineté?
- À quoi bon la souveraineté?
- Comme anglophone, comment et en quoi ma vie sera améliorée?
- Existe-t-il interdiction dans constitution canadienne pour se séparer?
- Qu'arriverait-il si on poursuivait le gouvernement québécois en Cour suprême pour contester la légalité séparation?
- What kind of sovereignty?
- Doit-on donner encore une chance au gouvernement fédéral?
- Adviendra-t-il au Québec même chose qu'en URSS?
- Baisse du niveau de vie?
- Est-ce que le Canada pourrait envoyer son armée?
- Qu'arrive-t-il si Canada refuse de reconnaître Québec souverain?
- Serons-nous moins taxés?

d. Propositions recueillies

- Article 1 : «Le Québec est un pays souverain, donc séparé du Canada.»
- Renégocier un nouveau Canada confédéral basé sur 5 régions.
- Retirer l'avant-projet de loi.

**D. La continuité des lois****a. Appréciation globale**

Ce sujet vient au quatrième rang des sujets les plus fréquemment traités pour le nombre des interventions dont il a été l'objet (100) et au troisième rang pour le nombre des intervenants (59).

Ce sont surtout les emplois de la Fonction publique fédérale et les avantages sociaux consentis par le gouvernement du Canada qui ont fait l'objet de plus de commentaires, questions ou propositions, dans le cadre des échanges portant sur la continuité des lois. Les sujets d'intérêt abordés reflètent également les particularismes locaux de la Côte-Nord et de la forte présence des institutions fédérales notamment auprès de certaines clientèles comme les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord (réglementation des droits et zones de pêche, Garde côtière) ou les employés des Ports nationaux ou encore les employés d'établissement pénitentiaire fédéral (Port-Cartier) et plus généralement, les employés des organismes et ministères fédéraux.

**b. Commentaires reçus**

- Pourquoi garder les fonctionnaires fédéraux quand on s'oppose au dédoublement des services.
- On aurait avantage à modifier ou abroger lois canadiennes, particulièrement code criminel et loi sur le divorce.
- Fonctionnaires fédéraux doivent être intégrés et conditions de travail préservées.
- Préciser avenir pensions pour personnes handicapées.

**c. Questions recueillies**

- Qu'arrivera-t-il avec les parcs fédéraux et celui de Mingan en particulier?
- Qu'arrivera-t-il des gardiens de pénitenciers fédéraux? Leurs conditions de travail seront-elles maintenues?
- Avenir armée canadienne?
- Why would Quebec need to hire all federal employees since the official thesis in Quebec is too much duplication of programs?
- Priorité employés provinciaux sur employés fédéraux?
- Est-ce que l'on conserve une armée?
- Fonctionnaires fédéraux transférés au Québec, recevront-ils le même salaire? Les mêmes conditions de travail?

- Qu'arrivera-t-il après que permis et licences aient atteint leur terme?
- Lois seront-elles les mêmes pour détenus venant des autres coins du Canada?
- Est-ce possible que lois d'un pays qui n'est plus le nôtre continuent de s'appliquer?
- Will federal programs remain in force?
- Would resident working in Ontario be allowed to receive UIC benefits?
- What happens to a company that has a federal chart?
- Will canadian coast guard become a joint venture?
- Prestations de chômage et pension troisième âge seront accordées comme avant?
- Comment paiera-t-on pour les pensions étant donné l'écart croissant entre nombre de personnes âgées et nombre de travailleurs?
- Est-ce que les permis fédéraux continueraient d'être reconnus?
- Code criminel deviendra québécois?
- Comment fonctionnera Commission nationale des libérations conditionnelles?
- Qu'arrivera-t-il des programmes conjoints?
- Qui aura juridiction infrastructures transport sur Basse-Côte-Nord?

d. Propositions recueillies

- On pourrait avoir une armée de pacification.
- Conservation intégrale lois canadiennes sur l'environnement.
- Amendement à l'article 11 : élargir à tous les autres groupes qui reçoivent prestations fédérales.
- Pensions devraient être payées sans impôts.
- Loi instituant Cour suprême du Québec.
- Éliminer niveau de juridiction (Cour suprême).
- Présenter scénarios réalistes de fusions administrations avant référendum.
- Deuxième paragraphe article 13 devrait être un engagement solennel.
- Changer libellé : gouvernement du Québec devrait avoir obligation d'embaucher fonctionnaires fédéraux qui veulent adhérer à fonction publique québécoise.
- Maintien des lois sur protection des habitats et conservation des espèces.
- Pension des vétérans à inscrire à l'article 11.
- Maintien lois fédérales sur environnement = supérieures aux lois québécoises.
- Resserrer règles d'accès à l'école anglaise. Application intégrale loi 101.

**E. La nouvelle constitution et autres éléments d'un projet constitutionnel**

a. **Appréciation globale**

Le sujet de la nouvelle constitution a donné lieu à un grand nombre de propositions dénotant un très vif intérêt des participants pour la formulation de valeurs de société à inclure dans la future constitution ainsi qu'un certain nombre de prescriptions visant à encadrer l'action gouvernementale. Les questions sont peu nombreuses.

b. **Commentaires reçus**

- Le projet ne définit pas comment le gouvernement protégera dans l'avenir la culture canadienne-française.
- Que constitution soit rédigée par un groupe très large et approuvée par ensemble du peuple. (au moins deux fois)

c. **Questions recueillies**

Y a-t-il un processus de prévu pour amender constitution?

d. **Propositions recueillies**

- Système santé universel, accessible et gratuit.
- Égalité entre hommes et femmes.
- Pleine autonomie pour femmes sur leur corps et esprit.
- Politiques économiques soumises au référendum.
- Français langue officielle, anglais langue seconde. (quelquefois)
- Assemblée constituante (au moins deux fois) incluse à article 3 pour proposer constitution deux ans après référendum sur la souveraineté; référendum sur la constitution aussi.
- Obligation d'exercer le droit de vote.
- Interdiction faire déficit pour gouvernement.
- Inscrire que dans 20 ou 30 ans la dette doit être payée.
- Primauté culture québécoise.
- Représentativité équitable des régions dans instances politiques.
- Éducation comme droit fondamental.
- Qualité environnement.
- Garantir autonomie reproductive et intégrité physique des femmes.

- Président élu au suffrage universel pour quatre ans, maximum deux mandats consécutifs. Un premier ministre élu au suffrage universel quatre ans et deux mandats pour nos députés.
- Obligation d'aller en référendum pour augmenter taxation quand 10 % et plus de la population le demande.
- Commission permanente avec mandat de décréter états généraux dans tous les domaines.
- Président, premier ministre, députés (pour comtés) et sénateurs (par région).
- Droits identiques pour tous (quelles que soit la communauté).
- Inscrire «justice et apparence de justice».
- Inscrire l'obligation pour le Québec de partager son savoir avec le Tiers-Monde.
- Soumettre la constitution au référendum avec nécessité d'obtenir le 2/3 du vote pour qu'elle soit acceptée.
- Protection de la famille. (quelquefois)

## F. Le territoire

### a. Appréciation globale

Les échanges ont porté sur deux sujets principaux : la récupération du territoire du Labrador et l'avenir de la pêche dans un Québec souverain eu égard à la redéfinition des droits, des zones et des permis actuellement détenus par les pêcheurs de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord. Les territoires qui pourraient faire l'objet de concessions aux autochtones sont également un objet de préoccupation récurrent, rejoignant les propos recueillis et reproduits plus haut sous le sujet "nations autochtones".

### b. Commentaires reçus

- Importance intégrité territoire québécois. (plusieurs fois)
- La Côte-Nord ne veut pas que la question autochtone se règle sur son dos (cession de territoire).

### c. Questions recueillies

- Québec songe récupérer Labrador? (plusieurs fois)
- Fédéral pourrait changer limites territoriales Québec d'ici entrée en vigueur article 1?
- Comme Québécois, peut-on changer frontières Canada?
- Autochtones peuvent se séparer et joindre Canada?

- Territoire comprenant 75 % autochtones serait reconnu par droit international?
- If we separate from Canada, where are we going fishing? Under what limits? Who is going to establish such fishing limits? (plusieurs fois)
- What would happen to fishing zone which are half in Newfoundland and half in Quebec presently?
- How would Newfoundland react to Quebec independence and taking over coastal waters? They would erect barriers of their own most probably.
- Îles-de-la-Madeleine seraient affectées de quelle manière par souveraineté?
- Pourquoi les frontières du Québec sont inviolables si celles du Canada ne le sont pas?
- Eaux territoriales et intérieures seront partagées comment?
- Comment se calcule la zone de 200 milles quand il n'y a pas 200 milles entre Québec et Terre-Neuve?
- Mon bateau de pêche est provincial et mon permis fédéral : qu'arrive-t-il?

d. Propositions recueillies

- «Québec exprime sa volonté collective de conserver les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1»
- Excepter Labrador de l'article 4 pour pouvoir récupérer Labrador.
- The right for Lower North Shore to be recognized as a distinct area and to be attached to Canada should be recognized.
- Territoire : tenir compte du forum paritaire Québécois-Autochtones (1993) pour rédaction article 4.
- Avoir nos propres douaniers sur toutes nos routes d'accès du territoire.
- That the limits between Labrador and Quebec remain the same.
- Que dans les zones québécoises, seuls les Québécois aient le droit de pêche.

G. Le préambule

a. Appréciation globale

Ce sujet a donné libre cours à l'expression d'une pluralité de valeurs, droits et attributs, de la société québécoise, à insérer dans le préambule de la nouvelle constitution. Les Nord-Côtiers semblent moins prolifiques lorsqu'il s'agit d'aborder les obligations et les responsabilités dans un Québec souverain!

b. Propositions recueillies

- Multiculturalisme.
- Langue française.
- Justice, équité.
- Égalité hommes et femmes.
- Ouverture sur le monde.
- Pas de statut différent pour certains citoyens.
- Famille.
- Liberté.
- Développement durable.
- Égalité de tous devant les lois.
- Droit au travail.
- Jeunesse.
- Maîtres chez nous.
- Harmonie.
- Dignité.
- Talent.
- Culture.
- Prospérité.
- Droits des anglophones et des autochtones.
- Rapports égalitaire entre hommes et femmes.
- Société juste sur plan économique et social.
- Société démocratique.
- Société non violente.
- Société non discriminatoire.
- Environnement sain.
- Plaisirs pour mieux vivre.
- Primauté du droit.
- Que nul ne peut porter atteinte à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur (comme constitution américaine).
- Obligations (opposé à droits).
- Maîtres chez nous. Vive le Québec libre!
- Démocratie.
- Fierté.
- Peuple québécois provient de racines diverses : anglaise, française, autochtones, et autres.
- Reconnaissance importance des arts.

## H. La question référendaire

### a. Appréciation globale

Le relevé des propositions relatives à la question référendaire dénote **une forte préférence pour une question à volet unique** dont la formulation tiendrait sur une seule ligne.

### b. Commentaires reçus

- Question should be asked in both languages.
- Rendre question plus simple.
- Question difficile. Les «mous» ne comprendront pas.
- Prendre question ADQ.
- Pas plus que deux volets à la question.
- Rejet question ADQ.
- Avec cette question on s'en va vers un NON.
- Question à choix multiples.
- Ça ne peut pas être plus clair.
- Que vote référendaire soit obligatoire pour tous.

### c. Propositions recueillies

- Question à un volet
  - «Voulez-vous que le fédéral respecte l'entente de 1867 et qu'ainsi il se retire de toutes les compétences provinciales, cessant par le fait même de vouloir y maintenir des normes nationales? Ce retrait s'applique aussi au pouvoir de taxer.»
  - Dernière chance de négocier ou la souveraineté = «Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des provinces anglophones ne serait pas d'accord, êtes-vous favorable à ce que le Québec déclare sa souveraineté?»
  - «Do you wish to separate from Canada : Yes or No?»
  - «Êtes-vous en faveur de la souveraineté : Oui ou Non?»
  - «Êtes-vous en faveur de la loi sur la souveraineté du Québec?»
  - «Êtes-vous en faveur de la souveraineté telle que décrite dans le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale?»
  - Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec telle que définie dans la loi?»
  - Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec et sa séparation du Canada? Oui ou Non.»

- «Voulez-vous que le Québec vous négocie une entente (Loi) pour la souveraineté avec le Canada?»
  - «Voulez-vous que le gouvernement du Québec déclare sa souveraineté en adoptant la présente loi?»
  - «Voulez-vous que l'Assemblée nationale déclare la souveraineté du Québec?»
  - «Voulez-vous la souveraineté, oui ou non?»
  - «Êtes-vous favorable à la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant le Québec, un État (pays) souverain?»
  - «Voulez-vous, oui ou non, devenir Québécois à la sueur de votre front» (sic)
  - «Êtes-vous pour que le Québec devienne un État souverain à l'intérieur du Canada?»
  - «Êtes-vous pour un pays francophone habité par des Québécois?»
  - «Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada? Oui ou Non.»
- Question à deux volets :
    - «Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec? Êtes-vous en faveur de garder notre lien avec le Canada?»
    - Même question et ajout sur l'association économique et politique avec le Canada.
    - Même question et ajout : «Rejetez-vous le statu quo?»
    - Même question et ajout : «Voulez-vous demeurer dans le statu quo constitutionnel?»
  - Question à trois volets :
    - Même question et ajout : «Êtes-vous en faveur du statu quo constitutionnel? Êtes-vous en faveur du retrait du fédéral des champs de compétence du Québec avec compensation garantie?»
    - Avant-projet de loi? Statu quo? Nouvelle union Québec-Canada? (ADQ)

## I. La monnaie

### a. Appréciation globale

**Le maintien de la monnaie canadienne, sans toutefois le remettre en question, est perçu comme une limitation au principe de la souveraineté du Québec en raison de la perte de contrôle sur la politique monétaire du pays. Les solutions de rechange possibles sont énoncées dans les propositions recueillies, mais les limitations à l'autonomie économique et financière du Québec qu'elles entraîneraient (sauf pour une monnaie québécoise) semblent mieux acceptées lorsqu'il s'agit de monnaies fortes comme le dollar américain.**

b. Commentaires reçus

- By using the same Canadien dollar, we will have to abide by monetary policy of Canada.
- Québec doit utiliser monnaie canadienne.
- N'aimerait pas monnaie américaine.

c. Questions recueillies

- Pourquoi garder monnaie canadienne, plutôt en décroissance?
- Si monnaie canadienne, Québec dépendant Banque du Canada pour politique monétaire? (plusieurs fois)
- Québec aura-t-il timbre dont il aura choisi le symbole?
- Comment le Québec peut dire actuellement qu'il aura la monnaie canadienne?
- Si on veut changer monnaie, doit-on changer constitution?
- Canada peut-il refuser au Québec usage du dollar canadien? (deux fois au moins)

d. Propositions recueillies

- Utiliser franc français.
- Avoir propre monnaie québécoise.
- Recourir au dollar américain.
- Remplacer «tout accord» par «un accord».
- Garder monnaie canadienne, elle fait partie de notre patrimoine.
- Lucien Bouchard sur la monnaie.

J. L'association économique

a. Appréciation globale

**L'association économique est perçue comme éminemment souhaitable. Aussi insiste-t-on pour que le gouvernement s'engage à conclure une telle association.**

b. Commentaires reçus

- Tout accord économique qui ne serait pas 50/50 ou en notre faveur ne sera pas accepté.
- Il ne s'agit pas de conclure une entente économique mais la maintenir.

c. Questions recueillies

- Est-ce qu'il y aurait une taxe de frontière comme les USA viennent d'imposer?
- How will milk quotas be affected by Québec independence?
- What happens if we wish to work in Ontario? Will we need permits?
- What if Canada refuses economic association with Quebec?
- What happens to existing agreements, commercial contracts?
- Peut-on acquérir nos produits ailleurs qu'au Canada anglais?
- Peut-il y avoir des taxes de vente discriminatoires?
- Y aura-t-il libre-échange entre Terre-Neuve et la BCN?

d. Propositions recueillies

- Maintenir stratégie commune pour conservation et développement saumon atlantique avec provinces maritimes.
- Le gouvernement «s'engage» au lieu de «est autorisé».
- No customs duties on fish.
- Quotas to be established on both sides of Labrador/Quebec (present situation satisfactory).
- «Le gouvernement est autorisé à négocier et à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.»
- Maintenir douanes entre Québec et Canada pour prévenir commerce illégal.

K. Les alliances internationales

a. Appréciation globale

En matières d'alliances internationales, l'impression générale retirée des interventions est qu'elles bénéficient d'un préjugé généralement favorable, sauf pour les alliances militaires qui sont perçues le plus souvent comme un mal nécessaire, sinon comme carrément à proscrire. La participation au Commonwealth est questionnée, surtout sur le plan de l'autorité royale britannique à laquelle cette communauté de nations se trouve reliée, mais sans nécessairement en rejeter l'idée. L'opportunité de la création de forces armées québécoises est posée en corollaire à la question des alliances. Ce sujet ne fait pas l'unanimité.

b. Commentaires reçus

- Aucune alliance internationale ne doit être signée si elle nécessite nouvelles structures et exigent financement.
- Québec doit assumer obligations internationales du Canada.

c. Questions recueillies

- Est-ce que l'adhésion à l'ALENA va se faire automatiquement? Peuvent-ils refuser?
- Est-ce que le Québec est assuré de pouvoir entrer aux Nations-Unies?
- Pour être membre de l'ONU le Québec devra-t-il avoir une armée?
- Rester membre du Commonwealth signifie-t-il garder la monarchie britannique?
- Serons-nous obligés d'avoir notre armée et de faire partie de l'OTAN?
- Que sera le reste du Canada sans le Québec?
- NORAD est-il nécessaire?
- Quel est intérêt rester dans Commonwealth? (plusieurs fois).
- Représentant de la Reine sera-t-il conservé dans cadre Commonwealth?

d. Propositions recueillies

- Ne pas faire partie du Commonwealth.
- Rester membre du Commonwealth, mais pas de reine.
- Pas d'armée.
- Faire réflexion sur nécessité avoir armée.
- Que le Québec soit un pays neutre et s'associe avec USA pour s'assurer d'une certaine protection.
- Établir liens internationaux pour conservation ressources environnement.
- Avoir armée pour respecter traités.
- Avant adhérer à ALENA, Québec devrait négocier une protection quant à dimension sociale.
- Relations internationales de Québec doivent se faire dans respect des droits de l'homme.

**L. La Charte des droits et libertés****a. Appréciation globale**

L'actuelle Charte des droits et libertés du Québec n'est pas nécessairement bien connue des intervenants. Toutefois, il ressort des interventions analysées qu'**aux droits et libertés des citoyennes et citoyens devraient correspondre un certain nombre d'obligations et de responsabilités individuelles, énoncés avec la même rigueur dans le corps de la Charte proposée. Aux droits et obligations des personnes sont également opposés les droits et obligations collectifs dans un Québec souverain.**

**b. Commentaires reçus**

- Éviter que libertés de religion conduisent à des abus.
- Inclure charte droits et libertés qui s'appliquent aux personnes morales.
- S'inspirer des travaux de Solidarité populaire Québec (1990) pour rédaction charte.
- Inclure contre-partie de responsabilités à la Charte.
- L'article doit définir la charte ou le processus de l'élaboration de la charte.
- Diminuer importance droits individuels au profit de certains droits collectifs.
- Consultation publique pour légiférer sur pollution pour le bruit, de l'air, de l'eau, etc. afin de bonifier la charte.
- Intégrer charte à avant-projet de loi.
- Échéancier sur adoption nouvelle Charte et faire adopter par population.
- Charte droits et devoirs des citoyens + Charte droits et devoirs de la société.

**c. Questions recueillies**

- Devrait-on disposer d'une charte de l'environnement?
- Quelle charte s'applique, québécoise ou canadienne?
- Est-ce que charte s'applique aussi aux Amérindiens?

**d. Propositions recueillies**

- Libre choix en ce qui concerne les soins de santé.
- Garantir dans charte : droit au travail, à la santé, au logement décent, à l'éducation, à un environnement sain, à la sécurité du revenu, à la sécurité physique, égalité, droits des femmes au contrôle de leurs fonctions reproductives et droits des enfants.
- Absence discrimination groupes minoritaires.

- Mentionner fleuve Saint-Laurent en matière de développement durable.
- Inclure minimum charte de l'ONU et inclure peine de fouet et de mort.
- Équité dans traitement fiscal.
- Protection personnes handicapées.

**M. L'entrée en vigueur**

**a. Appréciation globale**

**La nécessité de prévoir une année de transition après un référendum favorable à la souveraineté n'est pas toujours bien comprise. Des craintes sont exprimées quant à un possible coup de force politique (élections référendaires) du Canada pendant cette année de transition. Des propositions très diverses et contradictoires sont faites quant à la durée, de 0 à 3 ans, de la transition.**

**b. Commentaires reçus**

- 50 % + 1 pour créer un pays, c'est pas fort.
- Il faut s'organiser pour que le fédéral ne fasse pas déclarer inconstitutionnelle notre loi en Cour suprême.
- Je comprends mal l'année de transition. Le fédéral ne voudra pas négocier si le Québec n'est pas encore souverain.
- Que tout changement nécessaire soit réalisé avant fin année transition.
- Une majorité suffisante serait de 60 %.

**c. Questions recueillies**

- Si ça rentre en vigueur un an après le référendum, est-ce que le Canada peut aussi faire un référendum durant cette année-là?
- Si négociations n'aboutissent pas, que ferons-nous?

d. Propositions recueillies

- Que projet de loi intègre processus de négociation pré-souveraineté.
- «La présente loi entre en vigueur trois ans après son approbation par référendum si : il n'y a aucune entente ou offre constitutionnelle d'approuvées par la population québécoise; les offres constitutionnelles ne correspondent pas aux attentes du Québec et de sa population; les offres constitutionnelles sont modifiables sans l'accord du Québec après son approbation par la population québécoise.»
- Attendre deux ans.
- Ne permettre que le vote de ceux qui sont nés au Québec.
- Référendum sur résultat négociation, association économique et partage dette.
- Article 1 devrait entrer en vigueur le lendemain du référendum.
- Au lendemain du référendum, tous les articles sauf article 1 devraient être de nature transitoire jusqu'à l'adoption de la constitution par référendum.

N. Le partage des biens et des dettes

a. Appréciation globale

La majeure partie des questionnements concernent l'évaluation monétaire de la dette à partager. Cette préoccupation, reprise par nombre d'intervenants, semble vouloir dire qu'on aimerait bien en savoir plus sur le montant présumé des charges financières réelles auxquelles aurait à faire face un Québec souverain.

b. Commentaires reçus

- Dette servira de monnaie d'échange.
- Il est correct de prendre en charge une part de la dette.
- Partage de dette doit se faire selon la capacité de payer du gouvernement québécois.

c. Questions recueillies

- Une fois le montant dette établi, quelles seront modalités de paiement?
- Quelle est part dette fédérale Québec devra payer?
- Part dette Québec est-elle évaluée?
- What is «the fair share» of federal deficit Quebec could be ready to recognize and assume?
- Comment la part de dette du Québec sera calculée?
- Qu'arrivera-t-il si Canada réticent à négocier?

- Est-ce que M. Campeau a raison en disant que le Québec n'est pas liée à dette canadienne?
- Consultation sur partage dette.

d. Propositions recueillies

- Que vérificateurs généraux du Canada et Québec nous soumettent état actif et passif.
- Fixer unilatéralement le montant et les intérêts à payer sur la dette pour forcer fédéral à négocier.

O. La citoyenneté

a. Appréciation globale

**C'est la question du maintien de la citoyenneté canadienne qui suscite le plus d'intérêt. Ainsi, la communauté anglophone de la Basse-Côte-Nord ne saurait envisager de perdre la citoyenneté canadienne. Pour les autres, il semble que son maintien présente des avantages, mais que sa perte ne remettrait pas en cause l'appui à la souveraineté.**

**La double citoyenneté est favorisée par la large majorité des intervenants.**

b. Commentaires reçus

- People in LNS are of Newfoundland origin in a strong proportion.
- Après la souveraineté, il ne sera plus nécessaire d'être citoyen canadien j'imagine.
- Il faut assurer une double citoyenneté.
- Il ne serait pas correct de laisser croire que Québécois sont fiers de garder leur citoyenneté canadienne.

c. Questions recueillies

- Serons-nous Québécois et Canadiens à la fois?
- Would Canada accept dual citizenship as well as Quebec would, according to Section 5, in favor of Quebecers requesting Canadian citizenship?
- If I have already dual citizenship, can I have Quebec citizenship in extra?
- Les autochtones auront-ils un passeport?
- Qu'arrivera-t-il aux Québécois vivant dans les autres provinces?

- Canada pourrait nous refuser citoyenneté canadienne?
- Canada pourrait exiger passeport pour qu'on entre au Canada?
- Citoyenneté est-elle reliée au devoir de payer des impôts?

d. Propositions recueillies

- To start negociation immediatly with Canada to include that canadian citizenship will be granted to all Quebec residents.
- All persons born in Quebec and living abroad should be granted Quebec citizenship.
- Que citoyenneté québécoise puisse être cumulée avec celle d'autres pays, selon leurs politiques respectives.
- Est citoyen québécois, toute personne qui accepte le fait de la souveraineté et qui est domicilié au Québec.
- Préciser modalités d'attribution de la citoyenneté; enquête avant entrée dans pays, durée de probation, absence casier judiciaire, etc.

P. La communauté anglophone

a. Appréciation globale

**Les participants anglophones comme francophones reconnaissent la nécessité de garantir le respect de l'identité et la préservation des institutions actuelles de la communauté anglophone. Ces acquis ne sont pas remis en question.**

b. Commentaires reçus

- Les garanties à communauté anglophone devraient faire objet négociations afin d'obtenir la réciprocité avec reste du Canada. (deux fois)
- Il faut informer les anglophones qu'on ne leur en veut pas et qu'on veut se développer en s'associant à eux.

c. Questions recueillies

- Est-ce que les droits des anglophones seront protégés?
- Maintiendrons-nous droits anglophones à enseignement anglais subventionné à 100 %? Très dispendieux pour 7 % à 10 % de la population seulement.
- Will the present school system be maintained?

- Allons-nous reconnaître les mêmes droits aux anglophones que l'Ontario reconnaît à nos francophones?

**d. Propositions recueillies**

- That the new constitution recognizes the rights of English speaking communities to be taught, judged and served in their own language. (droit d'être servi revient deux fois)

**Q. Les traités**

**a. Appréciation globale**

Le sujet ne suscite pas la controverse, ce qui peut expliquer le faible nombre d'interventions enregistré sur la question.

**b. Questions recueillies**

- Est-ce que c'est automatique ou s'il faudra renégocier les traités?
- Where would Quebec gets its army from to have all treaties assumed duly protected?
- Why would there be no custom duties?
- Faudra-t-il renégocier les traités?

**R. Autres sujets traités**

Un certain nombre d'autres sujets reliés à l'avant-projet de loi ont été portés à l'attention des commissaires par les participants, dont voici les principaux :

- Autres options constitutionnelles.
- Administration et finances publiques. (budget équilibré, déficit zéro)
- Affaires sociales.
- Économie et emploi.
- Système judiciaire.
- Défense nationale.
- Sécurité publique.
- Éducation.
- Culture.

La faible fréquence des interventions dont ils ont fait l'objet est la raison pour laquelle ces sujets traités ne figurent pas dans le bilan du témoignage du présent rapport.

Il n'en demeure pas moins que ces sujets ont été saisis, au même titre que les autres, à partir de fiches d'analyse codées, et transmis au fichier central du Secrétariat national des commissions pour examen, analyse et intégration au rapport national des commissions en cours de préparation.

## 2. ÉVALUATION DE LA COMMISSION

À l'issue des auditions, il a été demandé aux commissaires disposés à le faire (sauf les commissaires occupant une charge élective) de préparer des notes faisant état de leur évaluation des témoignages reçus et des propositions qu'ils étaient prêts à formuler à l'égard de l'un ou l'autre article de l'avant-projet de loi ou de tout autre sujet traité. Ces mémoires, au nombre de 13, fusionnés dans un document unique, ont été soumis à l'examen des commissaires réunis à l'occasion de trois séances de travail consécutives.

Le résultat de ces travaux apparaît dans les pages qui suivent, selon l'ordre des articles de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec.

**A. Sur la souveraineté (art. 1)**

a. Recommandation no 1 :

**La Commission recommande majoritairement que l'article 1 soit maintenu dans son intégralité.**

b. Commentaires :

La Commission estime qu'il serait souhaitable, pour l'information du grand public, que les termes de "séparation" et de "sécession" soient clairement définis en fonction du droit constitutionnel et du droit international dans le but de corriger un certain discours politique trompeur quant à l'illégalité ou l'illégitimité de l'accession du Québec à la souveraineté et de ses conséquences.

Par ailleurs, la Commission a pu constater que les mêmes arguments et leurs contraires sont très souvent invoqués pour favoriser ou rejeter l'accession à la souveraineté (langue, culture, économie, fiscalité, etc.), ce qui a pour résultat d'entretenir la confusion dans les esprits des indécis et des hésitants. Dans ce but, la Commission propose que soit développé plus avant le "projet de société" d'un Québec souverain. Ce projet de société devrait comprendre (1) le projet de constitution et son préambule et (2) une charte des droits et libertés dans une version amendée par rapport à la Charte existante.

La Commission note que l'option du statu quo constitutionnel a fait l'objet de peu de représentations de la part des participantes et participants aux séances d'audition.

**B. Sur l'association économique (art. 2)**

a. Recommandation no 2 :

En vue d'illustrer davantage les effets de l'association économique proposée, la Commission recommande majoritairement d'amender l'alinéa 1 de l'article 2, de la manière qui suit :

**"Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique fondée sur la libre circulation des personnes, biens, services et capitaux, entre le Québec et le Canada."**

### b. Commentaires :

La Commission estime qu'il serait souhaitable, pour l'information du grand public, d'insister sur le fait que les chances de conclure une telle association sont grandes puisqu'elles reposent sur la préservation des échanges commerciaux existants, voire leur expansion future, dans l'intérêt même des milieux d'affaires de l'Ontario, des Provinces Atlantiques et de l'Ouest canadien, plutôt que sur les humeurs présentes des dirigeants politiques canadiens. La Commission est convaincue que l'interdépendance des économies provinciales canadiennes est telle que la "raison d'affaires" servira de fondement à la "raison d'État" au moment de conclure cette association. Il faut que cela soit dit et répété à l'intention des auditoires locaux et régionaux pour qui l'opportunité et la viabilité d'une association économique n'est pas évidente, c'est-à-dire principalement ceux dont la vie quotidienne n'est pas perçue, à tort ou à raison, comme pouvant être influencée par l'importance des marchés d'échanges du Québec avec l'extérieur.

### C. Sur la nouvelle constitution (art. 3)

La Commission souhaite faire des recommandations et des commentaires tant sur la forme que sur le fond de cet article.

#### a. Quant à la forme

Recommandation no 3 :

En raison de la multiplicité des sujets et enjeux fondamentaux qui y sont énoncés, la Commission recommande majoritairement :

"Que l'article 3 soit remanié et remplacé par cinq alinéas au contenu distinct, comme suit :

1. **Élaboration d'une nouvelle constitution;**
2. **Charte des droits et libertés;**
3. **Communauté anglophone;**
4. **Nations autochtones;**
5. **Décentralisation des pouvoirs."**

b. Sur l'élaboration d'une nouvelle constitution

Recommandation no 4 :

La Commission recommande majoritairement d'amender le processus d'élaboration indiqué à l'alinéa 1 de l'article 3 de la manière qui suit :

**"Le gouvernement doit pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et à son adoption. L'Assemblée nationale définira les modalités de son élaboration et de son adoption préalablement à l'adoption du projet de loi sur l'avenir du Québec".**

Commentaires :

La Commission est d'avis que les modalités d'élaboration et d'adoption du projet de constitution devraient inclure l'énoncé des grandes étapes par lesquelles l'Assemblée nationale associera le peuple québécois à l'élaboration de sa constitution. La Commission a reçu de nombreux témoignages d'intérêt à l'effet de reprendre la démarche consultative et participative (commissions régionales) appliquée à l'étude et la discussion de l'avant-projet de loi sur la souveraineté. À titre d'exemple, et sans en faire une recommandation, la Commission est d'avis que le gouvernement aurait tout avantage à annoncer à l'avance la tenue d'états généraux de la population, suivie ou non d'une assemblée constituante et débouchant ou non sur un vote référendaire, en vue de l'adoption de la nouvelle constitution. Cette façon de faire aurait l'avantage de pousser plus loin la démarche de démocratie directe déjà enclenchée, d'engager le gouvernement à consulter le peuple québécois sur un projet de société, tangible et connu de tous, avant son adoption. Il irait de soi que ce projet de société serait particulièrement mobilisateur et rassembleur puisqu'il situerait d'emblée le débat public au-dessus des positions partisans (voir commentaires précédents sur la souveraineté).

c. Sur la charte des droits et libertés

Recommandation no 5 :

La Commission recommande majoritairement d'amender la première phrase de l'alinéa 2 de l'article 3, de manière à y inclure des notions fondamentales à toute vie en société, soit :

**"Cette constitution doit inclure une charte des droits, libertés, devoirs et responsabilités, individuels et collectifs".**

### Commentaires :

Aux droits correspondent des obligations et des devoirs, aux libertés correspondent des responsabilités, tant sur le plan des personnes que sur celui de la collectivité. Cette charte, jusque dans son titre, doit refléter cette juste alternance par l'énoncé approprié des valeurs sociétales dont se dotera le Québec souverain.

Par ailleurs, parce qu'elle n'a pas été l'objet de représentations nombreuses et substantielles en provenance des milieux culturels et environnementaux de la Côte-Nord mais surtout parce qu'elle veut marquer l'importance qu'elle attache à la manifestation et à l'épanouissement de l'identité québécoise à travers les institutions et les oeuvres du pays nouveau, la Commission suggère au gouvernement d'élaborer une charte de la Culture et de l'Environnement.

#### d. Sur la communauté anglophone

##### Recommandation no 6 :

La Commission recommande majoritairement d'amender la deuxième phrase de l'alinéa 2 de l'article 3, de la manière qui suit :

**"La constitution doit garantir à la communauté anglophone le respect de son identité et la préservation de ses institutions actuelles."**

##### Commentaires :

La Commission, refétant les témoignages qu'elle a reçus, souhaite indiquer au gouvernement que les acquis de la communauté anglophone ne sont et ne seront pas remis en question.

#### e. Sur les nations autochtones

##### Recommandation no 7 :

La Commission recommande majoritairement d'amender la troisième phrase de l'alinéa 2 de l'article 3, de la manière qui suit :

**"La constitution doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de s'administrer, à titre de mandataire du gouvernement du Québec, en fonction des**

**ententes existantes et à venir, sur des terres leur appartenant en propre, dans le respect des lois, de l'intégrité du territoire et de la constitution du Québec».**

Commentaires :

Cet amendement, fondé sur les très nombreux témoignages recueillis au cours des séances d'audition, repose sur la notion de droits et obligations identiques pour tous dans un Québec souverain. Qu'il soit clairement établi que les communautés autochtones de la Côte-Nord soient dotées d'institutions démocratiques et soient gérées à la manière des municipalités existantes. Tout en respectant le degré d'évolution de chaque communauté autochtone; le tout faisant l'objet de conventions à conclure avec les nations autochtones. Les quatre principes qui suivent précisent les droits et obligations à reconnaître aux nations autochtones :

- Reconnaissance des droits dévolus aux autochtones dans la Constitution canadienne;
- Assujettissement aux mêmes lois et règlements applicables ailleurs au Québec et jouissance des mêmes droits, privilèges et obligations que tout un chacun;
- Assujettissement à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés;
- Prise en charge par les autochtones de leur développement individuel et collectif.

Certains commissaires, minoritaires au sein de la Commission, souhaitent conserver le libellé proposé à l'article 3, tout en proposant que l'autonomie gouvernementale des autochtones soit mieux définie qu'elle ne l'est dans cet article et que ses modalités soient négociées de bonne foi, tout en respectant le degré d'évolution de chaque communauté autochtone au plan local ou régional, sans vouloir nécessairement rechercher un modèle unique pour tout le Québec, le tout faisant l'objet de conventions à conclure avec les nations autochtones.

La question autochtone est jugée complexe et ne pourrait être réglée par des solutions rigides ou "mur à mur".

L'ensemble des commissaires ont formulé en outre les commentaires suivants :

- En devenant souverain, le gouvernement du Québec succédera au gouvernement du Canada et récupérera donc l'entière juridiction sur les autochtones. Cela sous-entend que le Québec héritera, en vertu du principe de la continuité des lois, de tous les droits et de toutes les obligations découlant, par exemple, de la Loi sur les Indiens, avec toutes ses imperfections et tous ses anachronismes. Il appartiendra donc au gouvernement d'un Québec souverain de redéfinir ses rapports avec les nations autochtones dans un esprit de coopération, d'ouverture et de tolérance en respectant la spécificité sociale, culturelle, politique et économique de ces nations.
- Ainsi, des formules nouvelles, imaginatives et créatives quant au développement du territoire, devront être trouvées en fondant cette démarche sur des principes de nouveau partenariat et des formes d'association économique et financière reposant sur la collégialité, la gestion mixte ou la co-gestion selon le cas.
- Tout cela exigera beaucoup de maturité et de persévérance; la participation active de tous les partenaires dans la définition même des termes de leur coexistence, constitue un pré-requis.

Recommandation no 8 :

La Commission recommande majoritairement au gouvernement ce qui suit :

**"Le gouvernement s'engage à dévoiler au grand public, aux groupes comme aux particuliers, l'ensemble des offres présentement faites aux communautés montagnaises de la Côte-Nord, et à consulter la population nord-côtière sur les concessions de toute nature qu'il pourrait être amené à faire et ce, avant la conclusion de toute entente ou convention."**

Commentaires :

La Commission, animée par le sentiment d'urgence d'agir, souhaite voir un aboutissement rapide à la conclusion d'ententes avec les autochtones.

Enfin, la Commission déplore les propos intolérants, voire racistes, qu'il lui a été donné d'entendre de la part d'intervenants aux cours de certaines séances d'audition portant sur la question autochtone.

### f. Sur la décentralisation des pouvoirs

Recommandation no 9 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'alinéa 3 de l'article 3.**

Commentaires :

La Commission souhaite formuler un certain nombre de commentaires en ligne avec la majorité des témoignages qu'elle a entendus et qui appellent de tous leurs vœux la réalisation de cet engagement constitutionnel :

- La décentralisation doit être non seulement politique mais également administrative. Cette décentralisation doit être mise en oeuvre sur ces deux plans simultanément. Elle suggère donc une réforme en profondeur des charges électives, des attributions des paliers intermédiaires de gouvernement, comme de l'administration publique.
- Une décentralisation, véritable et réussie, est vue comme un moyen de créer des conditions favorables au développement local et régional et comme un facteur essentiel à la réduction des disparités socio-économiques régionales.
- Un redécoupage territorial cohérent des régions devra être établi en tenant compte des facteurs géographiques, économiques, sociaux et culturels propres à chacune des régions. Les limites des régions homogènes, des régions-programmes et des régions administratives devront coïncider.
- Sur le plan de la consultation et de l'information, la Commission souhaite qu'une démarche consultative élargie soit mise en oeuvre afin de regrouper les MRC, les municipalités et les commissions scolaires ainsi que la pluralité des instances locales et régionales existantes, en vue de définir les objets de la décentralisation, les lieux de pouvoirs et leur imputabilité, les moyens financiers et les ressources humaines requises. La Commission en vient à cette conclusion devant le peu de propositions concrètes qui lui ont été faites, hormis des déclarations de principe, notamment de la part des municipalités entendues au cours des audiences publiques.
- La Commission ajoute qu'elle souhaite voir le gouvernement procéder à la décentralisation proposée sans égard au résultat de la démarche d'accession à la souveraineté en cours. La décentralisation est nécessaire et possible dans le cadre constitutionnel actuel, même si elle ne pourrait prétendre à une égale envergure.

- Les communautés autochtones locales et régionales devront occuper la place qui leur revient au sein des nouvelles instances locales et régionales nées de la décentralisation.

**D. Sur le territoire (art. 4)**

Recommandation no 10 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'article 4.**

Commentaires :

Devant les nombreuses questions portant sur la récupération du Labrador à la suite de la décision du Conseil privé de Londres en 1927, la Commission a fait savoir qu'un Québec souverain éprouverait beaucoup de difficultés à faire valoir ses droits sur ces terres devant un tribunal international, en l'absence d'acte significatif de gouvernement perpétré à l'endroit de ces terres et de leurs résidents (imposition, législation, surveillance, etc.) depuis cette date. La Commission souhaite que cette réponse constitue la position officielle d'un Québec souverain.

Par ailleurs, la Commission estime que la protection de l'environnement ne peut être l'affaire (intérieure) d'un seul pays. Les limites territoriales d'un Québec souverain ne respectent pas les limites naturelles des écosystèmes fluviaux (St-Laurent), maritime (Golfe) ou fauniques. Ainsi, des ententes internationales devront être conclues avec les pays voisins pour la gestion commune des bassins versants des réseaux hydrographiques par exemple, ou encore la gestion des droits de pêche dans la zone maritime Québec-Labrador-Terre-Neuve. La divulgation des règles de droit actuellement appliquées entre provinces canadiennes ou avec l'étranger, l'énoncé des modifications qui pourraient intervenir à ces mêmes règles du fait de la souveraineté, comme l'énoncé des principes et conditions devant régir les ententes et traités futurs, contribueraient pour beaucoup à réduire les questionnements et incertitudes relevés par la Commission à l'occasion de son passage en Minganie et Basse-Côte-Nord.

**E. Sur la citoyenneté (art. 5)**

Recommandation no 11 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le libellé de l'article 5, sous réserve de l'ajout cité plus bas.**

Commentaires :

La Commission est consciente que la citoyenneté canadienne pourrait être refusée aux ressortissants québécois, mais le grand public est mal informé des raisons que le Canada pourrait invoquer pour fonder son refus.

Recommandation no 12 :

**La Commission recommande au gouvernement d'ajouter ce qui suit entre l'alinéa 1 et 2 de l'article 5 :**

**"Le gouvernement du Québec s'engage à négocier avec le gouvernement du Canada les attributs de la citoyenneté canadienne, selon les modalités les plus appropriées."**

**F. Sur la monnaie (art. 6)**

Recommandation no 13 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'article 6.**

Commentaires :

La Commission est consciente qu'en adoptant le dollar canadien, le Québec abandonne sa souveraineté sur la politique monétaire du pays, ce qui n'est pas sans effet sur son économie : fixation du taux directeur d'escompte par la banque centrale, effets pernicioeux de la dette fédérale sur la confiance des investisseurs et par contrecoup sur la valeur de la monnaie, défense de la monnaie vis-à-vis des devises étrangères fortes, etc.

La Commission estime que le grand public doit disposer de plus d'information à cet égard et que des éclaircissements doivent être donnés en toute objectivité et transparence.

La Commission note par ailleurs que l'adoption du dollar canadien, au moment de l'accession du Québec à la souveraineté, ne préjuge pas de toute décision ultérieure que le gouvernement pourrait prendre à l'égard du choix d'une autre monnaie.

**G. Sur les traités (art. 7)**

Recommandation no 14 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'article 7.**

Commentaires :

La Commission suggère que le gouvernement informe plus généreusement le public quant à l'existence, la nature, la portée et les droits et obligations couverts, concernant les principaux traités auxquels l'article fait référence.

**H. Sur les alliances internationales (art. 8 et 9.)**

Recommandation no 15 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé des articles 8 et 9.**

Commentaires :

La Commission a reçu de nombreux témoignages et interrogations quant à l'opportunité pour le Québec souverain de posséder une armée. Sur cette question, les nord-côtières sont partagés entre un idéal de pacifisme et de non violence et les dures réalités de rapports qui régissent les nations en situation de conflit armé.

Une armée, assujettie à un commandement militaire et relevant d'un ministre de la Défense nationale, n'est généralement pas perçue comme un symbole d'indépendance par les intervenants, d'autant plus que rien dans le contexte international actuel ne fait craindre pour l'intégrité du territoire d'un Québec souverain. Dans la même veine, l'admission aux traités internationaux de défense (OTAN, NORAD) n'est pas perçue à sa juste valeur, si tant elle qu'elle en a une, ou encore qu'elle n'est pas en voie de changer.

Par contre, la création d'une garde nationale ou de forces intérieures de la paix, aptes à intervenir en cas de désastre ou d'émeute, trouve de meilleurs fondements dans l'opinion publique.

Il demeure qu'en raison d'autres alliances internationales (ONU), un Québec souverain pourrait rapidement faire face à l'obligation de contribuer au maintien de la paix par l'envoi de contingents militaires (casques bleus) dans les pays en conflit armé, comme le fait le Canada actuellement.

### I. Sur la continuité des lois (art. 10 à 14)

#### a. Sur l'article 10

Recommandation no 16 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'article 10.**

#### b. Sur l'article 11

Recommandations no 17 :

**La Commission majoritairement souhaite amender l'article 11 de la manière qui suit, tant sur le fond que sur la forme, en deux alinéas distincts, soit :**

**"Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées, les prestations d'assurance-chômage et autres prestations sociales, continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions.**

**Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme".**

Commentaires :

La Commission est d'avis que le gouvernement devrait aller au-delà des seuls prestataires identifiés (personnes âgées) pour inclure et traiter avec la même équité les autres bénéficiaires de prestations fédérales qui ne sont reconnus dans aucune législation sociale actuelle au Québec.

c. Sur l'article 12

Recommandation no 18 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'article 12.**

Commentaires :

La Commission souhaite reprendre à son compte le principe énoncé par des participantes à l'effet de respecter la parité des sexes dans les nominations de juges aux tribunaux d'appel et de cassation dont le Québec souverain pourrait se doter.

La Commission suggère également au gouvernement d'informer le public sur l'existence de tribunaux de droit international (Cour internationale de La Haye) ou d'organismes quasi-judiciaires chargés de régler les conflits dans le cadre d'accords ou de traités internationaux (ALÉNA par exemple) auprès desquels un Québec souverain pourrait faire des représentations en cas de besoin.

d. Sur l'article 13

- En ce qui concerne l'alinéa 1 :

Recommandation no 19 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'alinéa 1 de l'article 13.**

- En ce qui concerne l'alinéa 2 :

Recommandation no 20 :

**La Commission recommande majoritairement d'amender l'alinéa 2 de l'article 13, de la manière qui suit :**

**"Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit s'assurer que les fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec, soient intégrés à la fonction publique québécoise."**

e. Sur l'article 14

Recommandation no 21 :

**La Commission recommande majoritairement d'amender l'article 14 de la manière qui suit :**

**"Jusqu'à ce que la nouvelle constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la constitution interne du Québec restent en vigueur."**

Commentaires :

La Commission est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de réaffirmer "l'accès aux écoles anglaises" dans le corps de cet article, celui-ci étant déjà garanti à l'alinéa 2 de l'article 3 (deuxième phrase) de l'avant-projet de loi.

J. Sur le partage des biens et des dettes (art. 15)

Recommandation no 22 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'article 15.**

Commentaires :

La Commission est d'avis que le gouvernement devrait confier un mandat au Vérificateur général du Québec à l'effet d'établir un inventaire des biens du Canada situés en territoire québécois, d'en procéder à l'évaluation selon les principes comptables reconnus, d'établir une base de données pour les biens situés ailleurs dont le Québec aurait à assumer la dette, d'identifier et d'évaluer également les dettes intangibles contractées par le gouvernement du Canada, incluant les obligations actuarielles, et qui, en vertu de critères objectifs, devraient être assumées par le Québec souverain, le tout en vue de fixer la limite inférieure du coût du partage annoncé. Cette limite inférieure constituerait une sorte de position de négociation de départ. Ces résultats devraient faire l'objet d'une large diffusion dans le public.

**K. Sur l'entrée en vigueur (art. 16 et 17)**

**a. En ce qui concerne l'article 16 :**

Recommandation no 23 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé de l'article 16.**

Commentaires :

La Commission souhaite rapporter une autre tendance exprimée dans les témoignages qu'elle a reçus à l'effet d'enclencher la préparation des négociations prévues aux articles 2 et 15 avant la tenue du référendum.

Dans le but d'informer plus complètement le public, mais sans toutefois dévoiler sa stratégie de négociation, la Commission suggère au gouvernement de monter une campagne d'information quant aux enjeux, conditions et processus des négociations à venir.

**b. En ce qui concerne les alinéas 1 et 2 de l'article 17 :**

Recommandation no 24 :

**La Commission est majoritairement en accord avec le contenu et le libellé des alinéas 1 et 2 de l'article 17.**

Toutefois la dissidence d'un commissaire est enregistré sur l'alinéa 2 de l'article 17, à l'effet qu'une majorité qualifiée des 2/3 des voix exprimées est nécessaire pour assurer l'entrée en vigueur de la loi.

Commentaires :

La Commission est consciente qu'une majorité simple rendrait plus difficile la négociation des accords prévus aux articles 2 et 15 de l'avant-projet de loi.

**c. En ce qui concerne l'alinéa 3 de l'article 17, soit la question référendaire :**

**Recommandation no 25 :**

**Afin de mettre l'accent sur la souveraineté plutôt que sur la loi, la Commission recommande d'amender la question proposée de la manière qui suit :**

**"Êtes-vous en faveur de la souveraineté du Québec telle que définie dans la Loi adoptée \_\_\_\_\_ par l'Assemblée nationale? Oui ou Non.»**

**Toutefois, le représentant du PADQ enregistre sa dissidence sur l'amendement précité.**

**Commentaires :**

**De l'ensemble des témoignages entendus, la Commission retient les commentaires les plus significatifs qui suivent :**

- 1. "On veut un référendum gagnant."**
- 2. "La question doit être simple, courte et sans ambiguïté."**

**La Commission souhaite attirer l'attention du gouvernement sur le fait qu'elle n'a pas ressenti de la part des participantes et participants aux séances d'audition qu'il y avait urgence ou obligation de tenir un référendum en 1995. Aussi, la Commission suggère au gouvernement de ne pas retarder indûment le processus et l'échéance référendaires mais de ne pas se sentir prisonnier de l'échéance de l'année 1995 qu'il s'est présentement fixée.**

**L. Autre sujet : usage des langues anglaises et montagnaises**

**Recommandation no 26 :**

**La Commission recommande au gouvernement que, dans le cadre de la campagne référendaire, il adopte l'usage simultané du français et de l'anglais dans ses communications écrites avec la communauté anglophone de la Basse-Côte-Nord et l'usage simultané du français et du montagnais dans ses communications écrites avec les communautés autochtones.**

### 3. CONCLUSION

En guise de conclusion au présent rapport de la Commission de la Côte-Nord, et dans le but de marquer toute l'importance qu'ils ont attaché à l'exercice du mandat qui leur a été confié, les commissaires ont convenu d'identifier les grandes valeurs sociétales qu'ils souhaiteraient voir inclure dans le préambule de la nouvelle constitution du Québec souverain, à la lumière des témoignages sincères, parfois touchants, toujours fervents, qu'ils ont entendus, soit :

1. Le Québec, un pays libre, démocratique, pluraliste, ouvert sur le monde, épris de justice sociale et fondé sur les principes de l'équité, de l'égalité et de la responsabilité des personnes qui le composent;
2. Le français, langue officielle du Québec;
3. La culture québécoise, ciment de la société;
4. Le droit à l'éducation, à la santé et au travail pour toutes et pour tous;
5. Un environnement protégé en vertu des principes du développement durable;
6. La cellule familiale, moderne et élargie, comme modèle d'organisation sociale des Québécoises et des Québécois.

Cette liste n'est pas limitative.

# **ANNEXES**

**ANNEXE I**  
**IDENTIFICATION DES SUJETS TRAITÉS**  
**SECTION A**

NO	SUJET
<b>1000</b>	<b>LE MANDAT</b>
1100	Appui
1200	Contestation
<b>2000</b>	<b>L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC</b>
<b>2100</b>	<b>PRÉAMBULE</b>
<b>2200</b>	<b>SOUVERAINETÉ (art. 1)</b>
<b>2300</b>	<b>ASSOCIATION ÉCONOMIQUE (art. 2)</b>
<b>2400</b>	<b>NOUVELLE CONSTITUTION (art. 3)</b>
2410	Charte des droits et libertés de la personne
2420	Communauté anglophone
2430	Nations autochtones
2440	Décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales
2450	Autres éléments d'un projet de constitution
<b>2500</b>	<b>TERRITOIRE (art. 4)</b>
2510	Intégrité du territoire
2520	Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes québécoises
<b>2600</b>	<b>CITOYENNETÉ (art. 5)</b>
2610	Reconnaissance (art. 5, al. 1 et 2)
2620	Attribution de la citoyenneté québécoise (art. 5, al. 3)
2630	Double citoyenneté (art. 5, al. 4)
<b>2700</b>	<b>MONNAIE (art. 6)</b>
<b>2800</b>	<b>TRAITÉS (art. 7)</b>
<b>2900</b>	<b>ALLIANCES INTERNATIONALES</b>
2910	ONU et organisations internationales (art. 8)
2920	Commonwealth, Francophonie, OTAN, etc. (art. 9)
2930	Autres

**ANNEXE I (SUITE)**

**SECTION A**

<b>3000 CONTINUITÉ DES LOIS</b>
3010 Continuité des lois et règlements fédéraux (art. 10)
3020 Pensions et suppléments du revenu (art. 11)
3030 Permis, licences et autorisations (art. 11)
3040 Autorité judiciaire (art. 12)
3050 Gestion du transfert des lois canadiennes (art. 13)
3060 Continuité des lois, règlements et conventions du Québec (art. 14)
3070 Accès aux écoles anglaises (art. 14)
<b>3100 PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES (art. 15)</b>
<b>3200 ENTRÉE EN VIGUEUR (art. 16 et 17)</b>
3210 Dates (art. 16)
3220 Consultation par voie référendaire (art. 17)
3221 Règle de la majorité (art. 17, al. 2)
<b>3300 QUESTION RÉFÉRENDAIRE</b>

<b>4000 POSITION EXPRIMÉE PAR L'INTERVENANT EN REGARD DE L'AVANT-PROJET DE LOI</b>
4010 Favorable
4020 Défavorable
4030 En questionnement

<b>5000 LES AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES</b>
5100 Confédération de régions du Canada
5200 Fédéralisme renouvelé
5300 Statu quo constitutionnel
5400 Union Québec-Canada (A.D.Q.)
5500 Autres

**ANNEXE I (SUITE)**  
**IDENTIFICATION DES SUJETS TRAITÉS**  
**SECTION B**

<b>6000</b>	<b>AUTRES SUJETS RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI</b>
<b>6100</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
6110	Budget (revenus) et administration (finances)
6120	Corporations professionnelles
6130	Fonction publiques
6140	Organismes gouvernementaux et structure des ministères
6150	Services postaux
<b>6200</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>
6210	Assurance-chômage
6220	Condition féminine
6230	Famille et allocations familiale
6240	Habitation
6250	Santé et services sociaux
6260	Sécurité du revenu
<b>6300</b>	<b>ÉCONOMIE ET EMPLOI</b>
6310	Agriculture
6320	Banques
6330	Construction
6340	Énergie et ressources
6350	Forêts
6360	Industries et commerce, exportations et importations
6370	Pêcheries
6380	Tourisme
6390	Travail (organisation, normes et relations)
<b>6400</b>	<b>INSTITUTIONS</b>
6410	Administration de la justice
6420	Défense nationale
6430	Sécurité publique

**ANNEXE I (SUITE)**

**SECTION B**

<b>6500 AMÉNAGEMENT</b>
6510 Affaires municipales
6520 Aménagement et développement régional
6530 Environnement
6540 Loisirs, chasse et pêche
6550 Parcs et réserves
6560 Transport (aérien, ferroviaire, maritime, routier)
<b>6600 ÉDUCATION</b>
6610 Commissions scolaires
6620 Enseignement primaire, secondaire et collégial
6630 Enseignement supérieur
6640 Formation professionnelle
6650 Recherches technologiques ou scientifiques
<b>6700 RELATIONS INTERNATIONALES</b>
6710 Ambassades et consulats
6720 Douanes
6730 Immigration
<b>6800 CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATIONS</b>
6810 Accès à l'information
6820 Autoroute électronique
6830 Communautés culturelles
6840 Conservation et développement du patrimoine
6850 Culture (arts, cinéma)
6860 Langue française
6870 Radiodiffusion
6880 Télécommunications

## ANNEXE II

### LISTE DES PARTICIPANTS INSCRITS AUX AUDIENCES ET FORUMS

LOCALITÉS <sup>(1)</sup>	PARTICIPANTS <sup>(2)</sup>	
	ORGANISMES	PARTICULIERS
HAVRE-SAINT-PIERRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Municipalité de Havre-Saint-Pierre</li> <li>. Association des gens d'affaires</li> </ul>	<p>Wilfrid Bernier *</p> <p>Guy Landry *</p>
Rivière-au-Tonnerre		Jean Duguay
Aguanish		Romuald Gallant *
PORT-CARTIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Employés(es) de l'Alliance de la fonction publique fédérale</li> <li>. Commission scolaire de Port-Cartier</li> </ul>	<p>André Lapierre *</p> <p>Jean-Pierre Tremblay *</p> <p>Georges Daviault</p> <p>Christian Thibeault *</p> <p>Jacques Lajoie *</p> <p>Gaétan Labrie *</p> <p>Claire Fontaine *</p>
Sept-Îles	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Syndicat des infirmières du Nord-Est Québécois</li> </ul>	
SEPT-ÎLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Municipalité de Moisie</li> </ul>	<p>Daniel Cyr</p> <p>Daniel Beaudin</p>
SEPT-ÎLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Commission scolaire de Sept-Îles</li> <li>. Cégep de Sept-Îles</li> </ul>	<p>Charles-Henri Desrosiers</p> <p>Dollard LeBlanc *</p> <p>Aylmer Whitton</p> <p>Viateur Beaupré</p>

(1) Les localités figurant en lettres majuscules ont fait l'objet d'audiences publiques. Les localités figurant en lettres minuscules ont fait l'objet de forums d'échanges.

(2) Tous les participants ont déposé un mémoire sauf ceux marqués d'un astérisque qui ont effectué une intervention orale.

## ANNEXE II (suite)

### LISTE DES PARTICIPANTS INSCRITS AUX AUDIENCES ET FORUMS

LOCALITÉS <sup>(1)</sup>	PARTICIPANTS <sup>(2)</sup>	
	ORGANISMES	PARTICULIERS
SEPT-ÎLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Syndicat de la fonction publique</li> <li>. Ass. des femmes d'affaires du Québec</li> <li>. Association de la protection de la rivière Moisie</li> </ul>	Jean-Baptiste Forbes Ghislain Fournier Jean-Pierre Hardy  Robert Lemieux
Blanc-Sablon		Armand Joncas
FERMONT	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Commission scolaire de Fermont</li> </ul>	René Bolduc
Tadoussac	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Municipalité de Tadoussac</li> </ul>	
Sacré-Coeur		Claude Pineault Solange Otis Luc Boivin Guy Deschênes Gérard Hovington * Marc Gilbert *
St-Paul-du-Nord		Jacques Ducasse
Ste-Anne-de-Portneuf	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Association des travailleurs de la construction</li> <li>. Comité de concertation culturelle</li> </ul>	Maurice Bélanger
LES ESCOUMINS	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Commission scolaire de Tadoussac</li> </ul>	Richard Létourneau Louis-Henri Gauthier  André Poisson

(1) Les localités figurant en lettres majuscules ont fait l'objet d'audiences publiques. Les localités figurant en lettres minuscules ont fait l'objet de forums d'échanges.

(2) Tous les participants ont déposé un mémoire sauf ceux marqués d'un astérisque qui ont effectué une intervention orale.

## ANNEXE II (suite)

### LISTE DES PARTICIPANTS INSCRITS AUX AUDIENCES ET FORUMS

LOCALITÉS <sup>(1)</sup>	PARTICIPANTS <sup>(2)</sup>	
	ORGANISMES	PARTICULIERS
FORESTVILLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Centre des femmes de Forestville</li> <li>. Table des préfets de la Côte-Nord</li> <li>. Commission scolaire de Bersimis</li> <li>. CLSC de Forestville</li> </ul>	<p>Lucien Lessard Jean-Marc Lapointe</p>
Baie-Comeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Regroupement des femmes de la Côte-Nord</li> </ul>	<p>Micheline Fournier *</p>
BAIE-COMEAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>. CSN</li> <li>. Défis en fête</li> <li>. CRD de la Côte-Nord</li> <li>. Commission scolaire de Manicouagan</li> <li>. Association des pêcheurs &amp; chasseurs Manic-Outardes</li> </ul>	<p>Anne-Marie Day</p>
Baie-Comeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>. RRSSS</li> <li>. CRL de la Côte-Nord</li> <li>. Corporation d'amélioration et de protection de l'environnement</li> </ul>	
Baie-Comeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Syndicat de l'enseignement de la Haute-Côte-Nord</li> <li>. Table de concertation des personnes handicapées de la Côte-Nord</li> </ul>	<p>Famille Gagnon Jean-Émile Valois Jean-Louis Frenette</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Société Nationale des québécois</li> <li>. Syndicat de l'emploi et de l'immigration</li> <li>. FTQ</li> </ul>	

(1) Les localités figurant en lettres majuscules ont fait l'objet d'audiences publiques. Les localités figurant en lettres minuscules ont fait l'objet de forums d'échanges.

(2) Tous les participants ont déposé un mémoire sauf ceux marqués d'un astérisque qui ont effectué une intervention orale.

**ANNEXE II (suite et fin)**

**LISTE DES PARTICIPANTS INSCRITS AUX AUDIENCES ET FORUMS**

LOCALITÉS <sup>(1)</sup>	PARTICIPANTS <sup>(2)</sup>	
	ORGANISMES	PARTICULIERS
BAIE-COMEAU		Gilles Imbeault Sylva Lord * Antoine Nazaire Solange Morin *
BAIE-COMEAU	. Cégep de Baie-Comeau . Action Démocratique . CRC de la Côte-Nord	Christine Thibodeau  Pierre Hervieux
Ragueneau		Simon Desbiens
Chutes-aux-Outardes	. Table des groupes populaires de Baie-Comeau	Martin Girard
Pointe-aux-Outardes	. Parc régional de Pointe-aux-Outardes	Renée-Jeanne Lévesque Chantal De Verteuil

(1) Les localités figurant en lettres majuscules ont fait l'objet d'audiences publiques. Les localités figurant en lettres minuscules ont fait l'objet de forums d'échanges.

(2) Tous les participants ont déposé un mémoire sauf ceux marqués d'un astérisque qui ont effectué une intervention orale.

### ANNEXE III

## LISTE DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS ENREGISTRÉS AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE LA CÔTE-NORD

# DE SÉRIE	AUTEUR	LIEU D'ORIGINE DES MÉMOIRES
<b>MÉMOIRES ORIGINANT DE LA CÔTE-NORD</b>		
09-0002	Jean B. Duguay	Rivière-au-Tonnerre
09-0004	Wilfrid Bernier	Havre-St-Pierre
09-0005	Municipalité de Havre-St-Pierre	Havre-St-Pierre
09-0006	Municipalité de Moisie	Sept-Îles
09-0007	Syndicat des employés du Solliciteur général	Port-Cartier
09-0008	Daniel Cyr	Sept-Îles
09-0009	Syndicat des infirmières du Nord-Est Québécois	Sept-Îles
09-0010	Jean-Baptiste Forbes	Sept-Îles
09-0011	Commission scolaire de Sept-Îles	Sept-Îles
09-0012	Cégep de Sept-Îles	Sept-Îles
09-0013	Syndicat de la fonction publique du Québec	Sept-Îles
09-0014	Viateur Beaupré	Sept-Îles
09-0016	Daniel Beaudin	Sept-Îles
09-0022	Association des étudiants du Cégep de Sept-Îles	Sept-Îles
09-0023	Ghislain Fourmier	Sept-Îles
09-0024	Commission scolaire de Port-Cartier	Sept-Îles
09-0025	Jean-Pierre Hardy	Sept-Îles
09-0033	Association des femmes d'affaires	Sept-Îles
09-0034	Association des gens d'affaires de Havre-St-Pierre	Havre-St-Pierre
09-0036	Charles-Henri Desrosiers	Sept-Îles
09-0037	Aylmer Whittom	Sept-Îles
09-0038	Association de protection de la rivière Moisie	Sept-Îles
09-0039	Commission scolaire de Fermont	Fermont
09-0040	Richard Létourneau	Les Escoumins
09-0041	Guy Deschênes	Sacré-Coeur
09-0042	Solange Otis	Sacré-Coeur
09-0043	Claude Pineault	Sacré-Coeur

**ANNEXE III (SUITE)**

**LISTE DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS ENREGISTRÉS  
AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE LA CÔTE-NORD**

<b># DE SÉRIE</b>	<b>AUTEUR</b>	<b>LIEU D'ORIGINE DES MÉMOIRES</b>
<b>MÉMOIRES</b>	<b>ORIGINANT DE LA CÔTE-NORD</b>	
09-0045	Syndicat de l'enseignement de la Haute-Côte-Nord	Baie-Comeau
09-0046	Défis en fête	Baie-Comeau
09-0047	Gaétan Perron	Havre-St-Pierre
09-0048	Louise Lepage	Port-Cartier
09-0050	Lucien Lessard	Forestville
09-0051	Maison des femmes	Forestville
09-0052	Motel Carmen	Forestville
09-0053	Martin Maltais	Forestville
09-0054	Association des chasseurs et des pêcheurs	Baie-Comeau
09-0055	Jean-Marc Lapointe	Forestville
09-0056	Regroupement des femmes de la Côte-Nord	Baie-Comeau
09-0057	Commission scolaire de Manicouagan	Baie-Comeau
09-0058	Association des pêcheurs	Tête-à-la-Baleine
09-0059	Gilles Côté	Tête-à-la-Baleine
09-0060	Anne-Marie Day	Baie-Comeau
09-0061	Jean-Paul Montigny	Baie-Comeau
09-0062	Syndicat de l'emploi et de l'immigration	Baie-Comeau
09-0063	Renée Bolduc	Fermont
09-0064	Louissette Champagne	Fermont
09-0065	Société nationale des québécois de la Côte-Nord	Baie-Comeau
09-0066	Famille Gagnon	Baie-Comeau
09-0067	Table de concertation des handicapés de la Côte-Nord	Baie-Comeau
09-0069	Jacques Ducasse	St-Paul-du-Nord
09-0072	Robert Henri	Baie-Comeau
09-0073	Christine Thibodeau	Baie-Comeau
09-0074	RRSSS	Baie-Comeau
09-0075	Conseil régional des loisirs de la Côte-Nord	Baie-Comeau

**ANNEXE III (SUITE)**

**LISTE DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS ENREGISTRÉS  
AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE LA CÔTE-NORD**

<b># DE SÉRIE</b>	<b>AUTEUR</b>	<b>LIEU D'ORIGINE DES MÉMOIRES</b>
<b>MÉMOIRES</b>	<b>ORIGINANT DE LA CÔTE-NORD</b>	
09-0076	Jean-Émile Valois	Baie-Comeau
09-0077	C.A.P.E.	Baie-Comeau
09-0078	Jean-Louis Frenette	Baie-Comeau
09-0079	Action Démocratique	Baie-Comeau
09-0081	Conseil régional de développement de la Côte-Nord	Baie-Comeau
09-0082	Conseil central (C.S.N.)	Baie-Comeau
09-0083	Conseil de travail de la Côte-Nord (F.T.Q.)	Baie-Comeau
09-0084	Municipalité de Tadoussac	Tadoussac
09-0085	Luc Boivin	Sacré-Coeur
09-0086	Commission scolaire de Tadoussac	Tadoussac
09-0087	Table des préfets des MRC de la Côte-Nord	Forestville
09-0088	André Poisson	Les Escoumins
09-0089	Louis-Henri Gauthier	Les Escoumins
09-0090	Philippe Faucher	Les Escoumins
09-0091	Association des travailleurs de la construction	Ste-Anne-de-Portneuf
09-0092	Commission scolaire de Bersimis	Forestville
09-0093	Cégep de Baie-Comeau	Baie-Comeau
09-0095	Jean-Marie Tremblay	Ste-Thérèse-de-Colombier
09-0096	C.L.S.C. de Forestville	Forestville
09-0097	Clermont Martel	Forestville
09-0098	Andrée Bhérier	Sept-Îles
09-0099	Centre hospitalier	Sept-Îles
09-0100	Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord	Sept-Îles
09-0101	Gilles Imbeault	Baie-Comeau
09-0102	Conseil régional de la culture de la Côte-Nord	Baie-Comeau
09-0103	Pierre Hervieux	Baie-Comeau
09-0104	Antoine Nazaire	Baie-Comeau

### ANNEXE III (SUITE)

## LISTE DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS ENREGISTRÉS AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE LA CÔTE-NORD

# DE SÉRIE	AUTEUR	LIEU D'ORIGINE DES MÉMOIRES
<b>MÉMOIRES ORIGINANT DE LA CÔTE-NORD</b>		
09-0108	Maurice Bélanger	Ste-Anne-de-Portneuf
09-0109	Robert Lemieux	Sept-Îles
09-0110	La Table des groupes populaires de Baie-Comeau	Chute-aux-Outardes
09-0111	Martin Girard	Chute-aux-Outardes
09-0112	Daniel St-Laurent (Parc régional)	Pointe-aux-Outardes
09-0113	Renée-Jeanne Lévesque	Pointe-aux-Outardes
09-0114	Chantal De Verteuil	Pointe-aux-Outardes
09-0115	Mr. Sampson Eimish	Kawawachikamack
09-0116	Armand Joncas	Blanc-Sablon
09-0119	Daniel Brochu	Sacré-Coeur
09-0120	Grace Rostig	Tadoussac
09-0122	Cité des Bâisseurs	Côte-Nord
09-0123	Municipalité de Gros Mécatina	Gros Mécatina
09-0126	Georges Daviault	Port-Cartier
<b>MÉMOIRES NATIONAUX</b>		
09-0031	Association des technologistes médicaux du Québec	
09-0032	Irving L. Dorfman	
09-0035	Fédération québécoise du saumon atlantique	
09-0044	Ma santé, mes droits inc.	
09-0049	Mouvement-Québec	
09-0071	Association des usagers de la langue française	
09-0117	JCB	
09-0125	National Party of Canada	
<b>MÉMOIRES HORS-RÉGION</b>		
09-0019	Louis Laporte	(Montréal)
09-0020	Robert Berthiaume	(Québec)
09-0021	Dr. William F. Shaw	(Côte-St-Luc)

**ANNEXE III (SUITE ET FIN)**

**LISTE DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS ENREGISTRÉS  
AU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DE LA CÔTE-NORD**

<b># DE SÉRIE</b>	<b>AUTEUR</b>	<b>LIEU D'ORIGINE DES MÉMOIRES</b>
<b>MÉMOIRES HORS RÉGION</b>		
09-0027	Paul Grenier	(Mascouche)
09-0028	Denis Tremblay	(Montréal)
09-0029	Jacques Normandin	(Dollard-des-Ormeaux)
09-0030	Jean-Jacques Dubé	(Montréal)
09-0068	Madeleine Breton - Jean-Guy Prud'homme	(Nouveau-Brunswick)
09-0070	Michel Légaré - M.-Joëlle Brassard	(Montréal)
09-0080	Vincent Pouliot	(Montréal)
09-0094	Guy Pouliot	(Montréal)
09-0105	Université du Québec à Rimouski	(Rimouski)
09-0106	Syndicat des professionnels / Université de Rimouski	(Rimouski)
09-0118	Serge Grenier	(Stanstead)
09-0121	Gérard Brosseau	(St-Jean-sur-Richelieu)
<b>MÉMOIRES SANS LIEU D'ORIGINE</b>		
09-0107	Gérard et Thérèse Carbonneau	
09-0124	Raymond Lemire	
<b>MÉMOIRES ANONYMES</b>		
09-0001		
09-0003		
09-0015		
09-0017		
09-0018		
09-0026		

## ANNEXE IV

### LES SUJETS TRAITÉS DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ (En nombre d'interventions)

Sujets	Mémoires et interventions orales	Forums
LE MANDAT	---	---
Appui	4	1
Contestation	1	1
L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC	---	2
PRÉAMBULE	40	27
SOUVERAINETÉ (art. 1)	59	35
ASSOCIATION ÉCONOMIQUE (art. 2)	11	34
NOUVELLE CONSTITUTION (art. 3)	31	19
Charte des droits et libertés de la personne	28	9
Communauté anglophone	2	16
Nations autochtones	35	89
Décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales	183	61
Autres éléments d'un projet de constitution	27	9
TERRITOIRE	6	14
Intégrité du territoire	15	15
Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes québécoises	5	13
CITOYENNETÉ (art. 4)	3	14
Reconnaissance (art. 5, al.1 et 2)	3	3
Attribution de la citoyenneté québécoise (art. 5, al.3)	2	1
Double citoyenneté (art. 5, al.4)	1	3
MONNAIE (art. 6)	7	43
TRAITÉS (art. 7)	2	3
ALLIANCES INTERNATIONALES	5	5
ONU et organisations internationales	---	5
Commonwealth, Francophonie, OTAN etc. (art. 9)	2	14
Autres	4	2
CONTINUITÉ DES LOIS	1	---
Continuité des lois et règlements fédéraux (art. 10)	8	9
Pensions et suppléments du revenu (art. 11)	1	12

## ANNEXE IV (SUITE ET FIN)

### LES SUJETS TRAITÉS DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ (En nombre d'interventions)

Sujets	Mémoires et interventions orales	Forums
Permis, licences et autorisations (art. 11)	1	2
Autorité judiciaire (art. 12)	3	5
Gestion du transfert des lois canadiennes (art. 13)	29	23
Continuité des lois, règlements et conventions du Québec (art. 14)	1	4
Accès aux écoles anglaises (art. 14)	1	—
<b>PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES (art. 15)</b>	6	25
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR (art. 16 et 17)</b>	3	8
Dates (art. 16)	3	6
Consultation par voie référendaire (art. 17)	2	4
Règle de la majorité (art. 17, al.2)	5	5
<b>QUESTION RÉFÉRENDAIRE</b>	23	38
<b>POSITION EXPRIMÉE PAR L'INTERVENANT DE L'AVANT-PROJET DE LOI</b>	—	—
Favorable	1	—
Défavorable	3	4
En questionnement	2	5
<b>LES AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES</b>	—	—
Confédération de régions du Canada	1	—
Fédéralisme renouvelé	1	2
Statu quo	1	—
Union Québec-Canada (A.D.Q.)	5	1
Autres	—	2
<b>AUTRES SUJETS RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI</b>	—	—
<b>ADMINISTRATION</b>	23	11
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	26	15
<b>ÉCONOMIE ET EMPLOI</b>	30	3
<b>INSTITUTIONS</b>	9	12
<b>AMÉNAGEMENT</b>	29	6
<b>ÉDUCATION</b>	27	5
<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>	4	4
<b>CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATIONS</b>	8	6

## ANNEXE V

### LES SUJETS TRAITÉS DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ (En nombre d'intervenants)

Sujets	Mémoires et interventions orales	Forums
<b>LE MANDAT</b>	-	-
Appui	4	1
Contestation	1	1
<b>L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC</b>	-	2
<b>PRÉAMBULE</b>	17	16
<b>SOUVERAINETÉ (art. 1)</b>	34	14
<b>ASSOCIATION ÉCONOMIQUE (art. 2)</b>	11	20
<b>NOUVELLE CONSTITUTION (art. 3)</b>	19	7
Charte des droits et libertés de la personne	17	5
Communauté anglophone	2	8
Nations autochtones	20	21
Décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales	38	20
Autres éléments d'un projet de constitution	11	2
<b>TERRITOIRE</b>	6	10
Intégrité du territoire	8	10
Zones maritimes et territoires adjacents aux côtes québécoises	4	9
<b>CITOYENNETÉ (art. 4)</b>	3	10
Reconnaissance (art. 5, al.1 et 2)	2	3
Attribution de la citoyenneté québécoise (art. 5, al.3)	2	1
Double citoyenneté (art. 5, al.4)	1	3
<b>MONNAIE (art. 6)</b>	7	23
<b>TRAITÉS (art. 7)</b>	2	2
<b>ALLIANCES INTERNATIONALES</b>	4	5
ONU et organisations internationales	-	4
Commonwealth, Francophonie, OTAN etc. (art. 9)	2	9
Autres	3	2
<b>CONTINUITÉ DES LOIS</b>	1	-
Continuité des lois et règlements fédéraux (art. 10)	6	7
Pensions et suppléments du revenu (art. 11)	1	9

## ANNEXE V (SUITE ET FIN)

### LES SUJETS TRAITÉS DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ (En nombre d'intervenants)

Sujets	Mémoires et interventions orales	Forums
Permis, licences et autorisations (art. 11)	1	2
Autorité judiciaire (art. 12)	2	3
Gestion du transfert des lois canadiennes (art. 13)	9	14
Continuité des lois, règlements et conventions du Québec (art. 14)	1	2
Accès aux écoles anglaises (art. 14)	1	—
<b>PARTAGE DES BIENS ET DES DETTES (art. 15)</b>	6	15
<b>ENTRÉE EN VIGUEUR (art. 16 et 17)</b>	3	4
Dates (art. 16)	2	2
Consultation par voie référendaire (art. 17)	2	2
Règle de la majorité (art. 17, al.2)	4	5
<b>QUESTION RÉFÉRENDAIRE</b>	18	18
<b>POSITION EXPRIMÉE PAR L'INTERVENANT EN REGARD DE L'AVANT-PROJET DE LOI</b>	—	—
Favorable	1	—
Défavorable	2	3
En questionnement	2	4
<b>LES AUTRES OPTIONS CONSTITUTIONNELLES</b>	—	—
Confédération de régions du Canada	1	—
Fédéralisme renouvelé	1	1
Statu quo	1	—
Union Québec-Canada (A.D.Q.)	4	1
Autres	—	2
<b>AUTRES SUJETS RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI</b>	—	—
<b>ADMINISTRATION</b>	13	7
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	12	3
<b>ÉCONOMIE ET EMPLOI</b>	14	3
<b>INSTITUTIONS</b>	8	6
<b>AMÉNAGEMENT</b>	12	4
<b>ÉDUCATION</b>	13	3
<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>	4	2
<b>CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATIONS</b>	5	4

## ANNEXE VI

### LES AUTRES SUJETS TRAITÉS (En nombre d'interventions)

Sujets	Mémoires et interventions orales	Forums
AUTRES SUJETS RELIÉS À L'AVANT-PROJET DE LOI	—	—
ADMINISTRATION	4	5
Budget (revenus) et administration (finances)	12	6
Corporation professionnelles	—	—
Fonction publique	2	—
Organismes gouvernementaux et structure des ministères	5	—
Services postaux	—	—
AFFAIRES SOCIALES	5	—
Assurance-chômage	—	—
Condition féminine	5	14
Famille et allocations familiales	2	—
Habitation	1	—
Santé et services sociaux	12	1
Sécurité du revenu	1	—
ÉCONOMIE ET EMPLOI	10	2
Agriculture	—	—
Banques	—	—
Construction	—	—
Énergie et ressources	1	1
Forêts	—	—
Industries et commerce, exportations et importations	1	—
Pêcheries	4	—
Tourisme	1	—
Travail (organisation, normes et relations)	13	—
INSTITUTIONS	2	2
Administration de la justice	4	6
Défense nationale	3	4
Sécurité publique	—	—
AMÉNAGEMENT	—	—

**ANNEXE VI (SUITE ET FIN)**  
**(En nombre d'interventions)**

Sujets	Mémoires et interventions orales	Forums
Affaires municipales	2	—
Aménagement et développement régional	8	—
Environnement	13	1
Loisirs, chasse et pêche	6	2
Parcs et réserves	—	—
Transport (aérien, ferroviaire, maritime, routier)	—	3
<b>ÉDUCATION</b>	14	2
Commissions scolaires	3	—
Enseignement primaire, secondaire et collégial	4	—
Enseignement supérieur	2	3
Formation professionnelle	2	—
Recherches technologiques ou scientifiques	1	—
<b>RELATIONS INTERNATIONALES</b>	—	—
Ambassades et consulats	1	—
Douanes	—	—
Immigration	3	4
<b>CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATIONS</b>	—	2
Accès à l'information	—	—
Autoroute électronique	—	—
Communautés culturelles	1	—
Conservation et développement du patrimoine	—	—
Culture (arts, cinéma)	2	—
Langue française	5	4
Radiodiffusion	—	—
Télécommunications	—	—

## BIBLIOGRAPHIE

Afin d'alimenter la réflexion des commissaires, un certain nombre de documents ont été mis à leur disposition dont voici la liste :

- 1) BANQUE DE RÉFÉRENCE, Fiches-sujet élaborées par le Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec, février - mars 1995, environ 300 p.
  - 2) L'AVENIR POLITIQUE ET CONSTITUTIONNEL DU QUÉBEC, Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (dit Rapport Bélanger-Campeau), mars 1991, 180 p.
  - 3) DIRECTION, ARGUMENTAIRES, Le Conseil pour l'unité canadienne, janvier 1995, 140 p.
  - 4) AIDE-MÉMOIRE POUR LES SOUVERAINISTES, Mouvement national des Québécoises et Québécois, juin 1994, 55 p.
  - 5) A LA DÉCOUVERTE DE LA BASSE-COTE-NORD, DISCOVER THE LOWER NORTH SHORE, Guide et répertoire, Association des Côtiers, 1994, 56 p.
-

Le présent document a été préparé par la  
COMMISSION DE LA CÔTE-NORD  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.  
ISBN 2-550-24164-9



Gouvernement du Québec  
Ministère du Conseil exécutif  
**Secrétariat national des commissions**  
sur l'avenir du Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 258 293